

E

I

C

V

M

B

2

0

1

9

-

2

0

2

0

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE



INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ETUDES
ECONOMIQUES DU BURUNDI

RAPPORT DE L'ENQUETE INTEGREE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES AU BURUNDI (EICVMB, 2019-2020)

MODULE « AGRICULTURE, ELEVAGE ET PÊCHE »

Décembre 2021

Table des matières

Liste des tableaux	iv
RESUMÉ ANALYTIQUE	1
INTRODUCTION GENERALE	4
CHAPITRE I. CONTEXTE	5
I.1.a Situation géographique et démographique	5
I.1.b Situation économique	5
I.1.c Situation du développement humain	6
I.2. Objectifs de l'EICVMB, 2019-2020.....	6
CHAPITRE II : METHODOLOGIE	7
II.1. Plan de sondage	7
II.2. Outils de collecte	11
II.3. Travaux préparatoires	13
II.4. Formation et collecte de données.....	14
II.5. Traitement des données.....	15
II.6. Analyse et résultats de l'enquête	15
III. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES AGRICOLES	16
III.1 Ménages agricoles.....	16
III.2 Ménages pratiquant de l'agriculture.....	17
III.3 Taille des ménages pratiquant de l'agriculture	18
III.4 Age des chefs de ménages pratiquant de l'agriculture	18
III.5 Population pratiquant l'agriculture	19
IV. CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE	21
IV.1 Mode de gestion de la parcelle	21
IV.2 Nombre de parcelles	22
IV.3 Mode d'occupation	23

IV.4 Mode d'acquisition.....	24
IV.5 Possession d'un document légal	25
IV.6 Risque de perdre les droits associés à la parcelle	26
IV.7 Principale source de préoccupation.....	27
IV.8 Principale source d'eau	28
IV.9 Type de sol de la parcelle	29
IV.10 Topographie de la parcelle.....	30
IV.11 Fertilité de la parcelle.....	31
IV.12 Temps pour se rendre à la parcelle.....	32
V.UTILISATION DES INTRANTS.....	33
V.1 Fumure organique et principal mode d'acquisition.....	33
V.2 Ordures ménagères et autres	34
V.3 Engrais inorganiques	34
V.4 Produits phytosanitaires	35
V.5 Semences des cultures.....	36
V.6. Main d'œuvre familiale et non familiale.....	39
VI. ELEVAGE	40
VI.1 Ménages éleveurs	40
VI.2. Achat et vente des bovins	41
VI. 3. Consommation des œufs	42
VI. 4. Vaccination, déparasitage et soins des animaux	43
VI.5. Equipements agricoles	44
VI.6. La pêche	45
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	47
ANNEXE :.....	48

Liste des tableaux	iv
RESUMÉ ANALYTIQUE	1
INTRODUCTION GENERALE	4
CHAPITRE I. CONTEXTE	5
III. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES AGRICOLES	16
IV. CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE	21
V.UTILISATION DES INTRANTS.....	33
VI. ELEVAGE	40
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	47

Liste des tableaux

Tableau 1. Structure de la base de sondage du RGPH, 2008	8
Tableau 2. Répartition de l'échantillon par province selon le milieu de résidence.....	10
Tableau 3 : Répartition en pourcentage des ménages agricoles par province et par milieu de résidence	16
Tableau 4 : Répartition des ménages pratiquant de l'agriculture par province, milieu de résidence et tranche d'âge selon le sexe du CM	17
Tableau 5 : Taille moyenne du ménage pratiquant de l'agriculture par province et milieu de résidence selon le sexe du CM	18
Tableau 6 : Age moyen des chefs de ménage pratiquant de l'agriculture par province et milieu de résidence selon le sexe du CM	19
Tableau 7 : Répartition de la population pratiquant de l'agriculture par province et milieu de résidence selon le sexe du CM	20
Tableau 8 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon leur mode de gestion	21
Tableau 9 : Nombre moyen de parcelles par ménage et superficie moyenne par parcelle selon la province et le milieu de résidence.....	22
Tableau 10 : Proportion des parcelles en pourcentage par province et milieu de résidence selon le mode d'occupation.....	23
Tableau 11 : Proportion des parcelles par province et milieu de résidence selon le mode d'acquisition	24
Tableau 12 : Proportion des parcelles doté ou pourvu d'un document légal par province et milieu de résidence.....	25
Tableau 13 : Proportion des parcelles dont les propriétaires pensent pouvoir perdre les droits y associés par province et milieu de résidence.	26
Tableau 14 : Proportion des parcelles par province et milieu de résidence selon la principale source de préoccupation.....	27
Tableau 15 : Proportion des ménages par province et milieu de résidence selon la source d'eau de la parcelle	28
Tableau 16 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon le type de sol	29
Tableau 17 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon la topographie.....	30
Tableau 18 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon la fertilité .	31
Tableau 19 : Le temps moyen utilisé pour arriver à la parcelle par province et par milieu de résidence.	32
Tableau 20 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon l'utilisation des déchets d'animaux et principal mode d'acquisition	33
Tableau 21 : Proportion des parcelles ayant utilisé les ordures ménagères par province et par milieu de résidence.....	34
Tableau 22: Proportion des parcelles utilisant les engrais inorganiques par province.....	34
Tableau 23 : Proportion des parcelles utilisant les produits phytosanitaires par province.....	36
Tableau 24 : Proportion des ménages par intrant selon le système de culture utilisé	37

Liste des graphiques

Graphique 1 : Proportion des ménages par système de cultures selon le sexe du chef de ménages	36
Graphique 2 : Proportion (%) des ménages ayant utilisé la main d'œuvre familiale et non familiale	40
Graphique 3 : Proportion des ménages ayant élevé des animaux par province et par milieu de résidence au cours des 12 derniers mois (%)	40
Graphique 4 : Taux de valeur d'achat et de vente dans les ménages par espèce (%)	41
Graphique 5 : Proportion des ménages ayant déclaré la totalité du revenu de la vente revenant au ménage.	42
Graphique 6 : Taux de production et consommation des œufs dans les ménages par province et par milieu de résidence (%)	43
Graphique 7 : Proportion des ménages ayant fait vacciner, déparasiter et soigner les animaux	44
Graphique 8 : Possession d'équipements agricoles par type d'équipement	45
Graphique 9 : Proportion des ménages pratiquant la pêche ou utilisant des ouvriers dans la pêche par province	46

RESUMÉ ANALYTIQUE

L'Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi (EICVMB-2019/2020), est réalisée à partir du mois de mars 2020 jusqu' au mois de février 2021 sur l'ensemble du pays et a permis de disposer des indicateurs nécessaires à l'évaluation des progrès réalisés par le Burundi dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de développement. Pour prendre en compte les effets de saisonnalité, cette enquête a été réalisée en trois vagues de collecte calées sur les trois saisons culturelles que compte le Burundi. Elle a porté sur un échantillon national de 8 490 ménages et le taux de couverture de l'enquête est de 98,4% soit 8358.

L'EICVMB est une enquête à multiples objectifs et elle couvre la majeure partie des aspects de conditions de vie des ménages et la pauvreté.

Le présent rapport est la synthèse du module sur le volet agropastoral de l'enquête et présente les résultats de façon détaillée.

Ce présent rapport comporte les éléments essentiels sur (i) l'agriculture, (ii) l'élevage et (iii) la pêche.

Agriculture

Selon les résultats de l'EICVMB, 2019-2020, près de 86% des ménages sont agricoles contre 14% non agricoles. La pratique de l'agriculture est faite par 71,4% des ménages agricoles contre 28,6%. La taille moyenne nationale d'un ménage pratiquant l'agriculture est de 4,9 personnes. Toutefois, cette moyenne varie selon que le ménage est dirigé par un homme ou par une femme. En effet, elle est de 5,5 personnes chez les ménages gérés par les hommes et de 3,7 personnes chez les ménages dirigés par les femmes. L'âge moyen des chefs de ménage pratiquant de l'agriculture est de 44,6 ans au niveau national. Cet âge est de 43,3 ans pour les hommes chefs de ménage et de 47,9 ans pour les femmes chefs de ménage. Selon les mêmes résultats, les chefs de ménage masculins sont près de 71% contre 28,6% des femmes au niveau national. Pour la tranche d'âge, les chefs de ménage masculins sont dominants dans la tranche d'âge de 15-35 ans (71,6%) et chez les femmes, se remarquent dans la tranche d'âge 65 ans et plus (43%).

Les activités du secteur primaire comme l'agriculture et l'élevage caractérisent souvent le milieu rural que le milieu urbain. Ce n'est donc pas étonnant que la population pratiquant l'agriculture seulement soit nombreuse en milieu rural (plus de 9 millions). Les parcelles en mode de gestion individuelle sont rares au niveau national et dans les deux milieux de résidence (moins de 20%). Au niveau national, le nombre moyen de parcelles cultivées par ménage est 4 et sa superficie moyenne s'élève à 7.17 ares. Les ménages ruraux pratiquant l'agriculture possèdent en moyenne 4 parcelles contre 3 du milieu urbain. La superficie moyenne nationale emblavée par ménage s'élève à près de 0,3 ha.

La majorité des parcelles sont des propriétés propres de leurs exploitants ; 79,7% au niveau national, 79,9% et 76,8% respectivement en milieu rural et urbain. Le mode d'acquisition des parcelles le plus fréquent est l'héritage au niveau national et dans les deux milieux de résidence (68,5% partout). Les parcelles dotées des documents légaux attestant leur possession, tels que

le titre foncier et le permis d'exploiter représentent respectivement 5,2% et 2,5 % au niveau national. Les raisons qui font que quelqu'un perde un droit associé à une parcelle peuvent être multiples : expropriation, déplacement forcé, catastrophes naturels etc. Il est clair que peu de propriétaires sont inquiétés par une quelconque perte de leur terre : moins de 9% au niveau national et dans les deux milieux de résidence. Parmi les origines de risques de perte des parcelles, il y en a qui préoccupe le plus leurs propriétaires respectifs. C'est notamment la peur liée à l'héritage qui préoccupe 69,2% des propriétaires au niveau national.

L'eau est une condition incontournable pour pouvoir exploiter une propriété de terre. Les sources de cette eau ne sont pas aussi variées. Pour l'ensemble du pays, 87,8% des propriétaires des parcelles utilisent l'eau de pluie pour cultiver.

L'utilisation de la fumure organique est combinée avec l'utilisation des engrais inorganiques pour augmenter la fertilité des parcelles. La déclaration des exploitants à l'utilisation d'engrais inorganiques sur les parcelles s'élève à près de 40%. Ces engrais chimiques sont constitués par urée/Fomi totahaza, phosphate, NPK, KCL et DAP. En plus des engrais, ils y appliquent aussi des produits phytosanitaires. En moyenne les ménages appliquent des produits phytosanitaires sur 5,2% des parcelles.

Pour exploiter les parcelles, il s'avère nécessairement d'employer la main d'œuvre familiale et non familiale. Selon les résultats, au niveau national, les ménages qui ont utilisé la main d'œuvre familiale pour les activités du labour et semis, sarclage et récolte sont respectivement 87,4%, 81,6% et 78,5% tandis que la main d'œuvre non familiale, ils sont de 35,7%, 18,7% et 12,9% pour les mêmes activités.

Elevage

Au niveau de l'élevage, les ménages ayant possédé ou élevé les animaux dans les douze derniers mois sont aux environs de 69%. Onze provinces sur dix-huit ont une proportion des ménages supérieure à celle du niveau national. Le milieu rural compte 75,2% contre 22,7% du milieu urbain. L'effectif des bovins achetés s'élève à 77566 et ceux vendus sont 85436. Les résultats montrent que la valeur des achats des bovins occupe une place prépondérante dans la valeur totale et cette situation est similaire pour la valeur des ventes. Le taux d'achat des valeurs des différentes espèces est de 34,4%, 29,3%, 26,7% et 4,7% respectivement les bovins, porcs, caprins et poules. Le prix d'achat du bovin varie entre 100 000 et 980 000 et le prix moyen s'élève 292 206 franc burundais. Concernant la valeur des ventes des bovins, le prix de vente varie entre 100 000 et 3 300 000 et le prix de vente moyen d'un bovin est de 631 608 francs burundais. Les valeurs d'achat ou de vente des bovins n'ont pas de relation entre elles pour ne pas comparer les valeurs minimum ou maximum.

Près de 35% des ménages ont produit des œufs au niveau national. La quantité produite a été consommée au taux de 39,3%. Il s'observe que 9 provinces n'atteignent pas le taux de consommation national et ce dernier même est faible car il est loin inférieur à 50% de la production. Le taux de consommation des œufs est élevé au milieu urbain qu'en milieu rural avec un taux de 66,5% et 37,5% respectivement.

Près de 72% des ménages ont fait vacciner les caprins et 60% ont fait vacciner les bovins. La proportion des ménages qui ont fait déparasiter les animaux sont à 69,6%, 63,1%, 58,9% et 57,3% respectivement pour les bovins, caprins, ovins et porcs. Concernant les soins des animaux, les résultats montrent que 55,5% des ménages ont fait soigner les bovins, 42% pour les caprins, 28,9% pour les ovins et 28,5% pour les porcs.

Le Burundi étant un pays à vocation agricole, les équipements les plus possédés par les ménages sont généralement ceux ayant un usage agricole. Presque tous les ménages possèdent au moins une houe (97,1%). Les autres équipements agricoles essentiellement détenus par les ménages sont les machettes (63,7%), les haches (36,6%) et les serpettes (16,6%). En plus de ces équipements agricoles, les équipements de transformation traditionnelle de la production viennent en second lieu. Il s'agit des mortiers et les vannes qui détenus par près de la moitié des ménages.

Pêche

La pêche est une activité essentiellement pratiquée dans les provinces littorales des lacs. Elle est pratiquée dans 5,1% des ménages. Les provinces de Makamba, Kirundo, Rumonge et Bujumbura viennent en tête avec respectivement 17,24%, 16,3%, 14,8% et 9%. La province de Bujumbura est la seule qui emploie des ouvriers dans cette activité.

INTRODUCTION GENERALE

Au sortir de sa longue crise sociopolitique, le Burundi s'est engagé dans la voie de la reconstruction et du développement. C'est ainsi qu'il a souscrit aux agendas mondiaux et régionaux (Objectifs de Développement Durable (ODD, 2030), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Agenda 2050 de la Communauté Économique Est Africaine (CEA)) et s'est doté d'un Plan National de Développement du Burundi (PND Burundi 2018-2027). Les mécanismes d'évaluation de ces cadres de développement comprennent des indicateurs issus de diverses enquêtes visant à mesurer les progrès réalisés.

Parmi ces dernières figurent les Enquêtes Nationales Agricoles (ENAB) réalisées depuis la campagne agricole 2011-2012, l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVMB, 2013-2014), les Enquête Démographique et de Santé (EDSB-II, 2010 et EDSB-III, 2016-2017), les Enquêtes Nationales sur la Situation Nutritionnelle et la Mortalité au Burundi (ENSNMB 2018 et 2020) et l'Enquête Nationale sur la Situation Nutritionnelle et la Sécurité Alimentaire au Burundi (ENSNSAB, 2019). Les bases de sondage de ces enquêtes ont été tirées du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2008).

Bien qu'ayant permis l'établissement des indicateurs de suivi des programmes, ces différentes enquêtes sont, pour la plupart, limitées par leur champ économique et social. Seule, l'ECVMB, 2013-2014 a permis d'estimer les indicateurs de pauvreté tant monétaire que non monétaire au Burundi.

C'est ainsi le gouvernement du Burundi a décidé de réaliser l'Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi (EICMB, 2019-2020) depuis mars 2020 jusqu'en février 2021 sur l'ensemble du pays, cette dernière a permis de disposer de beaucoup d'indicateurs nécessaires à l'évaluation des progrès réalisés par le Burundi dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de développement. L'enquête est réalisée sur plusieurs modules dont celui relatif à l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Ce rapport exploite les données de l'EICMB, 2019-2020 et retrace les caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages agricoles. Il met en lumière les activités en rapport avec l'agriculture, l'élevage et la pêche, ainsi que la possession des équipements agricoles.

Il s'articule autour de six chapitres à savoir : (i) contexte et justification de l'enquête; (ii) approche méthodologique; (iii) caractéristiques démographiques de la population et des ménages agricoles; (iv) caractéristiques des parcelles; (v) utilisation des intrants et; (vi) élevage.

CHAPITRE I. CONTEXTE

I.1.a Situation géographique et démographique

Le Burundi est situé à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale. Il est frontalier au Nord avec le Rwanda, au Sud et à l'Est avec la Tanzanie et à l'Ouest avec la République Démocratique du Congo (RDC). Sa superficie est de 27.834 km² dont 2.700 km² occupée par les eaux. Sa population est estimée, en 2020, à 12 309 600 d'habitants, d'où une densité de 442 habitants/km².¹

Le relief du Burundi est dans l'ensemble accidenté, caractérisé par des collines dont les pentes fragilisent les sols avec des risques d'érosion. Il existe 5 zones assez diversifiées dont la plaine de l'Imbo (entre 774 m et 1.000 m d'altitude), les contreforts de Mumirwa (entre 1.000 m et 1.500 m), les hautes terres de la crête Congo-Nil (entre 1.500 m et 2.600 m), les plateaux centraux (entre 1.400 m et 2.000 m), les dépressions du Moso (entre 1.200 m et 1.400 m) et du Bugesera (1.200 m et 1.500 m).

Le Burundi a un climat tropical modéré avec des pluies abondantes et connaît deux grandes saisons distinctes : la saison sèche (juin à août) et la saison pluvieuse (septembre à mai). Ces dernières années, la saison sèche a tendance à s'allonger anormalement surtout dans les zones de dépressions (Bugesera, Moso et Imbo) avec le départ précoce des pluies en mai et le retour des pluies fin octobre. Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en 18 provinces, 119 communes et 2.910 collines.

I.1.b Situation économique

Depuis 2005, selon les rapports des comptes nationaux, le taux de croissance économique oscille entre -0,4% et 5,4%. Le taux de croissance économique le plus élevé (5,4%) a été observée en 2006 tandis que le plus bas (-0,4%) a été observé en 2015. En 2019, selon la même source, l'économie burundaise est essentiellement dominée par les activités agro-pastorales, avec une industrie qui peine à décoller et le secteur tertiaire dominé par le commerce. Le secteur primaire (agriculture vivrière, agriculture d'exportation, élevage et pêche) représente environ 30% du Produit Intérieur Brut (PIB), emploie plus de 80% de la population active et génère plus de 60% des devises.

Malgré les facilités mises en place pour la promotion du climat d'affaire, le secteur secondaire contribue à raison de 15% au PIB tandis que le secteur tertiaire contribue à 40%.

Au Burundi, la population agricole est d'environ 90% selon les résultats de l'ENAB 2019. Les chocs climatiques ont non seulement conduit à la dégradation de la sécurité alimentaire des ménages mais aussi à une augmentation des cas de malnutrition enregistrés dans les centres nutritionnels. En effet, 44,4% des ménages étaient en insécurité alimentaire dont 9,5% en insécurité

¹ ISTEEBU : Projections démographiques, 2010-2050

alimentaire sévère et 34,9% en insécurité alimentaire modérée et la prévalence de la malnutrition chronique était de 54,2% (ENSNSAB 2019).

I.1.c Situation du développement humain

Selon le Document des Indicateurs du Développement Humain Durable (DHD) de 2019, le taux net de scolarisation à l'école fondamentale était de 74,6% en 2018/2019. La disponibilité des infrastructures (salles de classe) se traduit par un nombre d'élèves par classe de 68,8 dans le fondamental et de 18,6 dans le post fondamental. Bien que des progrès aient été réalisés dans le domaine éducatif, des défis restent importants, notamment au niveau de l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement au regard des besoins de l'économie.

Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, le Burundi a connu des progrès considérables. En effet, selon les EDSB II et III, entre les années 2010 et 2016-2017, le rapport de mortalité maternelle est passé de 500 à 392 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes ; le taux de mortalité néo-natale est passé de 31 à 23 décès pour 1.000 naissances vivantes et le taux de mortalité infanto-juvénile passant de 96 à 78 décès pour 1 000 naissances vivantes. Les principales causes de morbi-mortalité chez les enfants de moins de cinq ans sont : l'IRA (55,5%), la fièvre (47,6%) et la diarrhée (21%) (ENSNMB, Février 2018).

I.2. Objectifs de l'EICVMB, 2019-2020

L'objectif principal de l'EICVMB, 2019-2020 était de permettre au pays de disposer des données de base en vue d'évaluer l'efficacité des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le PND Burundi, 2018-2027 et de fournir des indicateurs de suivi des ODD.

Spécifiquement, l'EICVMB a permis de : (i) produire des indicateurs sur la pauvreté ; (ii) obtenir des informations actualisées sur les ménages, principalement sur leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques ; (iii) déterminer le poids du secteur informel dans l'économie nationale ; (iv) fournir des informations statistiques pour la gestion, l'orientation et la reformulation des politiques sociales en cours ; (v) déterminer les nouveaux coefficients de pondération de l'indice des prix à la consommation des ménages ; (vi) développer les capacités nationales de conception et de conduite des enquêtes sur les indicateurs de base du bien-être des ménages.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

La présente partie a pour but de faire une description sommaire de la méthodologie générale de l'EICVMB, 2019-2020. A l'instar de certaines enquêtes sur la pauvreté, la valorisation de la consommation alimentaire des ménages requiert de disposer pour chaque produit consommé, une unité de mesure et un prix unitaire. En ce sens, la nouvelle méthodologie proposée par la Banque Mondiale pour améliorer les enquêtes antérieures sur la pauvreté, à laquelle s'inscrit l'EICVMB, 2019-2020, a intégré un volet relatif aux relevés des prix des unités-tailles auprès des marchés/points de vente.

Ce volet, appelé enquête sur les Unités Non Standards (NSU), porte essentiellement sur les unités de mesure non standards, du fait des outils de mesures habituellement utilisés dans les marchés/points de vente. L'enquête NSU a permis de produire un album photos de référence de ces différentes unités-tailles et d'établir des facteurs de conversion précis pour les unités non standards des produits de consommation de l'enquête auprès des ménages.

II.1. Plan de sondage

Le plan de sondage se compose de toutes les étapes à suivre au moment de sélectionner un échantillon. Il influe sur la qualité des estimations produites et les coûts de l'enquête. Etant donné qu'une bonne partie du budget d'une enquête est consacrée à la collecte des données, le plan de sondage s'efforce de réduire les frais de collecte tout en optimisant la qualité des données. Les éléments du plan de sondage sont : la base de sondage, la taille de l'échantillon des ménages, le mode de tirage des unités d'échantillonnage, les opérations de cartographie et de dénombrement des ménages et le calcul des différents coefficients de pondération.

En raison de deux cibles impliquées (marché et ménage), deux méthodologies d'échantillonnage ont été adoptées pour la présente enquête. La méthodologie d'échantillonnage utilisée dans le cadre de l'enquête NSU auprès des marchés repose entièrement sur un sondage non probabiliste par un choix raisonné. La sélection des marchés a été faite sur la base des critères comme la fréquentation des populations et l'éventail plus ou moins large de produits alimentaires disponibles. Les unités d'échantillonnage concernent les marchés/points de vente où les ménages s'approvisionnent en biens de consommation alimentaires.

Quant à l'EICVMB, 2019-2020, elle est basée sur un plan de sondage aléatoire et stratifié à deux degrés. La Zone de Dénombrement (ZD) telle que définie dans le RGPH, 2008 constitue l'unité primaire d'échantillonnage et le ménage l'unité secondaire. En outre, chaque province est subdivisée en parties urbaine et rurale pour former les strates d'échantillonnage hormis Bujumbura Mairie qui est totalement urbaine. Au total, il existe 18 strates et le tirage a été fait indépendamment dans chaque strate.

II.1.1.Base de sondage

Les différentes bases de sondage utilisées en vue de la réalisation de la présente enquête sont présentées à travers cette section. La liste répertoriant les marchés a constitué la base de sélection des marchés/points de vente de l'enquête NSU. Cette liste comporte les marchés hebdomadaires et les centres de relevés des prix tel que fourni par l'ISTEEBU.

Pour l'EICVMB, 2019-2020, la base de sondage utilisée est le RGPH, 2008 pour le tirage des unités primaires. La base contient une liste de 8107 ZD avec leurs identifiants (province, commune, colline et code d'identification), leur taille en nombre de ménages et leur type de milieu de résidence (urbain ou rural). La base de sondage est subdivisée en 18 strates.

Ainsi, dans chaque strate, un échantillon de ZD a été tiré au premier degré. Les unités statistiques du deuxième degré ou unités secondaires étaient constituées par les ménages des ZD tirées. Les ménages de ces ZD échantillons ont été listés lors du dénombrement effectué bien avant la collecte proprement dite pour constituer la base de tirage des ménages échantillons de l'EICVMB,2019-2020.

Tableau 1. Structure de la base de sondage du RGPH, 2008

Province	Nombre total de ZD			Nombre total de ménages		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Bubanza	16	305	321	4 255	66 282	70 537
Bujumbura	17	450	467	4 461	86 057	90 518
Bururi	6	327	334	1 529	58 224	59 753
Cankuzo	3	231	234	674	46 309	46 983
Cibitoke	19	431	450	4 797	90 524	95 321
Gitega	35	692	727	8 318	145 038	153 356
Karusi	8	433	441	2 066	90 676	92 742
Kayanza	21	623	644	4 540	120 406	124 946
Kirundo	13	626	639	2 903	144 295	147 198
Makamba	10	407	417	3 054	81 618	84 672
Muramvya	8	299	307	1 765	59 486	61 251
Muyinga	9	604	613	2 180	140 404	142 584
Mwaro	3	281	284	666	56 678	57 344
Ngozi	35	659	694	7 178	139 161	146 339

Province	Nombre total de ZD			Nombre total de ménages		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Rutana	8	334	342	1 993	67 086	69 079
Ruyigi	6	398	404	1 719	84 566	86 285
Bujumbura Mairie	463	-	463	97 705	-	97 705
Rumonge	24	302	326	6 815	61 824	68 639
Total	704	7 403	8 107	156 618	1 538 634	1 695 252

II.1.2.Échantillonnage

La taille de l'échantillon d'une enquête est soumise à deux contraintes : (i) avoir un échantillon suffisamment important afin de produire des résultats représentatifs au niveau géographique retenu et, (ii) avoir un échantillon permettant des coûts supportables pas seulement pour une opération unique, mais aussi pour d'autres.

Pour l'enquête sur les unités locales susceptibles d'être utilisées dans les ménages, comme il n'y existe pas pour les marchés une base de sondage, deux marchés ont été visités, pour chaque province, dont l'un en milieu urbain et l'autre en milieu rural, ce qui fait au total 34 marchés dans les 17 provinces. Pour la province de Bujumbura Mairie, 5 marchés ont été sélectionnés.

Concernant l'EICVMB, 2019-2020, l'échantillon a été tiré par domaine d'étude qui est une partie ou subdivision du territoire national pour laquelle sont recherchées des estimations séparées, c'est-à-dire des estimations d'une précision acceptable. En outre, il est retenu que l'enquête produise des résultats représentatifs au niveau national, au niveau des milieux de résidence (Urbain, Rural) ainsi qu'au niveau de chacune des 18 provinces du pays.

Au premier degré, 849 ZD ont été tirées en utilisant la méthode de Neyman qui produit des estimations meilleures au niveau national, avec une erreur standard relative (RSE) de 1,3%. La raison d'avoir la meilleure RSE au niveau national, en utilisant la méthode de Neyman, est qu'elle prend en compte toutes les caractéristiques (variabilité des dépenses, la taille) pour produire les estimations plus précises au niveau national, en défavorisant la précision pour chaque strate (province). La RSE dans l'échantillon proposé est d'environ 5% par strate (à l'exception de la province de Kirundo avec une RSE de 6,7%) et de 1,3% au niveau national.

Au deuxième degré, un nombre fixe de 10 ménages a été sélectionné dans chacune des ZD retenues au premier degré. La taille de l'échantillon de l'EICVMB, 2019-2020 est de 8 490 ménages. Il est à noter que l'EICVMB s'est déroulée en trois vagues calées sur les trois saisons culturelles et chacune d'elles a été réalisée auprès d'1/3 de l'échantillon global, soit 2 830 ménages dans 283 ZD par vague.

Sur cette base, le tableau 2 ci-dessous donne les tailles des échantillons des ZD et des ménages retenus par province selon le milieu de résidence.

Tableau 2. Répartition de l'échantillon par province selon le milieu de résidence

Province	Nombre de ZD échantillons			Nombre de ménages échantillons			RSE (%)
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Bubanza	3	42	45	30	420	450	5,4
Bujumbura	3	48	51	30	480	510	5,1
Bururi	3	21	24	30	210	240	4,9
Cankuzo	3	33	36	30	330	360	5,7
Cibitoke	3	66	69	30	660	690	5,6
Gitega	6	75	81	60	750	810	5,3
Karusi	3	36	39	30	360	390	5,1
Kayanza	3	30	33	30	300	330	5,1
Kirundo	3	42	45	30	420	450	6,7
Makamba	3	24	27	30	240	270	4,8
Muramvya	3	30	33	30	300	330	5,7
Muyinga	3	42	45	30	420	450	5,4
Mwaro	3	33	36	30	330	360	5,6
Ngozi	3	42	45	30	420	450	5,7
Rutana	3	24	27	30	240	270	5,8
Ruyigi	3	24	27	30	240	270	5,4
Bujumbura Mairie	150	0	150	1500	0	1500	4,2
Rumonge	3	33	36	30	330	360	5,0
Total	204	645	849	2040	6450	8490	1,3

II.1.3. Protocole pour le tirage des ménages

Dans chacune des ZD échantillons, dix ménages devraient être tirés pour être enquêtés et trois ménages de remplacement ont été également tirés à l'avance et ne devraient être utilisés que pour remplacer des ménages défectueux de la même ZD.

II.2. Outils de collecte

L'EICVMB a utilisé trois types de questionnaire à savoir : (i) questionnaire ménage adressé à tous les ménages ; (ii) questionnaire communautaire adressé aux représentants de la communauté et (iii) questionnaire prix adressé aux vendeurs dans les points de ventes où les ménages de la ZD s'approvisionnent.

Le questionnaire ménage a été spécialement conçu pour une lecture optique et toutes les questions étaient pré-codées (les réponses possibles étaient déterminées à l'avance et numérotées). Le questionnaire comprenait deux grandes parties distinctes. La première partie a traité les données individuelles qui ont porté sur chacun des membres du ménage tandis que la deuxième s'est intéressée aux données collectives relatives au ménage en tant qu'unité statistique de l'étude.

Le questionnaire ménage était composé de 21 sections :

- La section 1 est relative aux caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage et la migration
- Les sections 2 et 3 concernent l'éducation et la santé des membres du ménage.
- La section 4 traite de l'état d'activité des membres du ménage ainsi que de leur emploi principal et secondaire.
- La section 5 porte sur les revenus hors emploi des membres.
- La section 6 aborde l'épargne et le crédit au sein du ménage et permet de mesurer l'inclusion financière.
- Les sections 7, 8 et 9 traitent de la consommation alimentaire et non alimentaire du ménage ainsi que de l'état de l'insécurité alimentaire.
- La section 10 est consacrée aux entreprises non agricoles appartenant au ménage. Les entreprises concernées sont toutes les entreprises où un membre du ménage est soit patron, soit associé, soit travailleur pour compte propre.
- La section 11 est relative aux caractéristiques du logement du ménage
- La section 12 traite des biens durables du ménage.
- La section 13 aborde les transferts monétaires reçus et envoyés par les membres du ménage.
- La section 14 concerne les principaux chocs qui ont touchés le ménage au cours des deux dernières années
- La section 15 est relative à l'évaluation des programmes sociaux existant dans le pays.
- La section 16 porte sur l'agriculture et la section 17 sur l'élevage
- La section 18 concerne le secteur de pêche
- La section 19 concerne les équipements agricoles dont disposent les ménages agricoles.
- La section 20 traite de la pauvreté subjective ;
- La section 21 traite de la gouvernance, paix et sécurité.

Le questionnaire ménage était ainsi organisé : les sections 1 à 6 traitaient des thématiques plus individuelles et les sections à partir de 7 étaient plus relatives aux thématiques du ménage, même si certains aspects individuels demeurent dans ces autres sections. Cette organisation du questionnaire a permis à l'agent enquêteur de ne pas avoir besoin de tous les membres du ménage à partir de la section 7.

Le questionnaire communautaire était composé des sections suivantes :

- La section 1 recueille les caractéristiques générales des localités des ménages
- La section 2 aborde l'existence, la fonctionnalité et l'accessibilité des services sociaux de base dans la localité
- La section 3 concerne la pratique de l'agriculture
- La section 4 porte sur l'implication des membres de la communauté dans les projets mis en œuvre dans la localité.

Le questionnaire prix comprenait une liste qui permet de prendre les informations sur les prix des différents produits alimentaires consommés dans la localité.

La collecte des données a été réalisée avec CAPI (Computer Assisted Personal Interview) au moyen des tablettes. Les questionnaires ont été programmés sous le logiciel Cspiro et saisis en temps réel sur le terrain dans les tablettes. Les variables d'identification des ménages à enquêter sont pré-chargées sur le masque de saisie et assignées.

II.3. Travaux préparatoires

Les activités réalisées au cours de cette phase étaient : la sensibilisation, le dénombrement, l'enquête NSU et l'enquête Pilote.

II.3.1. Sensibilisation

C'est une étape très importante pour la réussite d'une enquête. Elle doit être bien conçue pour atteindre les objectifs visés. La sensibilisation relative à cette enquête avait pour but d'amener les autorités locales et la population à contribuer à la réussite de l'enquête. Elle était organisée à l'intention des autorités administratives de chaque province et des ménages. Deux approches ont été combinées à savoir les communiqués par voie des médias et la sensibilisation de proximité réalisée par les équipes de terrain au moment de la collecte.

II.3.2. Dénombrement des ménages des ZD échantillons

Le dénombrement des ménages a permis d'actualiser la base de sondage issue du RGPH, 2008. Il consistait à visiter chacune des ZD sélectionnées pour dresser la liste exhaustive des ménages, établir un plan de situation et un plan d'accès à la ZD. La liste des ménages ainsi dénombrés a servi de base de sondage pour le tirage au deuxième degré. Cette opération a été réalisée avant la collecte proprement dite de l'enquête.

Les différents croquis établis lors du travail de dénombrement ont servi de guide au personnel de terrain de l'enquête principale pour accéder dans les différentes grappes et localiser les ménages à enquêter.

Ce travail réalisé durant la période du 15 septembre au 2 octobre 2019, a été effectué par 91 équipes chacune composées de : un chef d'équipe, un énumérateur, un cartographe et un chauffeur. La coordination et la supervision des travaux ont été assurées par 2 coordinateurs et 14 superviseurs.

II.3.3. Enquête sur les unités non standards (NSU)

L'enquête NSU a utilisé un questionnaire permettant de relever les unités non standards utilisées pour les différents produits consommés par les ménages. Cette collecte a été réalisée au même moment que le dénombrement des ZD échantillons par des équipes distinctes.

Les données de cette enquête ont permis de disposer d'une base de données apurée sur les unités non standards, des facteurs de conversion, d'un document des images de chaque produit associé à son unité.

Au total, 91 enquêteurs ont effectué la collecte des unités auprès des ménages, sous la supervision de 4 contrôleurs expérimentés en statistiques des prix.

II.3.4. Enquête pilote

Le pré-test est l'une des phases importantes de l'enquête. Il permet de relever d'éventuels problèmes dans les questionnaires et dans les manuels d'instructions de l'enquête. Il fournit également des informations sur les problèmes éventuels qui pourraient se poser lors de la collecte

principale des données sur le terrain. Au total deux tests pilotes CAPI ont été réalisés et ont permis d'améliorer la qualité des outils de la collecte des données.

Après la formation des formateurs qui a duré deux semaines, une pré-enquête de 14 jours a été réalisée par les chefs d'équipes de l'enquête principale. Elle a été réalisée dans 8 ZD qui ne faisaient pas partie des grappes sélectionnées pour l'enquête proprement dite. Elle a permis de discuter sur des éventuelles difficultés rencontrées et d'apporter les améliorations requises aux outils de collecte et/ou aux procédures. De même, après la formation des agents de l'enquête principale, une enquête pilote a été organisée afin de les familiariser avec le questionnaire et l'application.

II.4. Formation et collecte de données

La formation des agents enquêteurs pour la collecte principale a eu lieu à Bujumbura Mairie durant la période du 29 janvier au 28 février 2020. Cette formation a porté sur les différents outils de l'EICVMB et a été assurée par 16 formateurs membres du Comité Technique. Il est à signaler que ces formateurs ont suivi la formation des formateurs qui a été assurée par l'Expert de la Banque Mondiale durant la période du 9 au 28 décembre 2020 à Gitega. Les futurs chefs d'équipe lors de l'enquête principale ont participé comme enquêteurs lors de l'enquête pilote.

Des tests d'évaluation ont été régulièrement organisés pour évaluer le degré de compréhension des agents de collecte. À la fin de la formation, des tests finaux ont été organisés afin de procéder à la sélection finale des agents de collecte de l'enquête principale. Une enquête pilote a été également organisée et a permis de finaliser les différentes applications.

La répartition des agents par équipe et par province a été ensuite effectuée à la fin de la formation et l'équipe d'encadrement technique a procédé au déploiement des agents. Après la formation, 26 équipes ont été constituées (26 chefs d'équipes, 107 enquêteurs et 26 chauffeurs) sous l'encadrement de 10 superviseurs de terrain, 4 spécialistes CAPI et 2 coordinateurs pour réaliser les travaux de collecte des données.

La collecte des données sur terrain pour les 3 vagues a duré 246 jours à raison de 82 jours par vague et réparti comme suit :

- Vague 1 : du 02 mars au 25 juin 2020 avec une pause pour les élections (du 27 avril au 30 mai 2020) ;
- Vague 2 : du 2 juillet au 21 septembre 2020 ;
- Vague 3 : du 4 octobre 2020 au 7 février 2021. Pour ne pas prendre en compte les dépenses liées aux fêtes de fin d'année mais aussi prendre en compte la récolte de janvier et février, la collecte pour la vague 3 a été suspendue durant la période du 3 décembre 2020 au 16 janvier 2021.

Il est à noter que des formations de recyclage du personnel de collecte ont été régulièrement réalisées pendant les périodes de pause. Pour s'assurer du bon déroulement de la collecte sur terrain, des missions de supervision et de coordination ont été régulièrement effectuées auprès

des équipes pour assurer le suivi et veiller au bon déroulement des travaux de terrain dans le strict respect de la méthodologie de l'enquête.

II.5. Traitement des données

Toute enquête comporte une phase d'apurement qui permet de déceler et de corriger les erreurs liées à la collecte qui sont en général de deux types :

- les erreurs d'observation imputables au répondant (fausse déclaration, mauvaise compréhension de la question, etc.) ;
- les erreurs imputables à l'agent enquêteur (erreur de mesure, d'interprétation ou de transcription de la réponse, etc.).

Les travaux d'apurement ont porté sur la vérification de la couverture de l'enquête et l'exhaustivité des questionnaires. L'apurement des données a permis également de supprimer les questionnaires vides, de corriger les incohérences décelées, mais également de corriger les observations invraisemblables ou aberrantes relevées dans la base de données. Les pondérations pour les sections relatives aux ménages et aux individus ont été calculées afin d'extrapoler les résultats au niveau national. Il est à noter que pour la section transfert d'argent aux ménages, des individus ont déclaré avoir reçu et transmis des fonds alors que les montants étaient nuls ou vides. Ces informations ont été retirées de la base de données sur les transferts et des pondérations ajustées aux taux de réponse de cette section ont été ensuite calculées.

II.6. Analyse et résultats de l'enquête

A la fin des travaux d'apurement, l'échantillon final obtenu est de 8358 ménages sur les 8490 attendus, soit un taux de couverture de 98,4%.

Les tableaux d'analyse, produits à l'aide des logiciels SPSS et STATA., ont été commentés en vue de produire les différents rapports.

Ainsi, cinq rapports ont été produits à savoir : (i) le profil et déterminants de la pauvreté ; (ii) le bien-être des ménages et accès aux services de base ; (iii) les transferts monétaires des ménages ; (iv) l'agro-pastoral et (v) l'emploi.

Les rapports finaux seront mis à la portée des différents utilisateurs et sera diffusé sur le site web de l'ISTEEBU : www.isteebu.bi.

III. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES AGRICOLES

III.1 Ménages agricoles

Cette partie décrit certaines caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles et celles de la population agricole au niveau national et provincial.

Globalement, près de 86% des ménages burundais sont des ménages agricoles contre 14% non agricoles. Plus de 9 ménages sur 10 des provinces Bururi, Cankuzo, Karusi, Mwaro, Gitega, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muyinga, Muramvya, Ngozi et Ruyigi sont agricoles. Celles qui possèdent moins de ménages agricoles sont Bubanza et Rumonge respectivement 78,5 et 79,8%. Nous remarquons aussi que 6,7% des ménages de la Mairie de Bujumbura sont agricoles. Cette agriculture n'est pas en réalité pratiquée dans la Mairie de Bujumbura mais dans des zones périphériques de la province de Bujumbura tels que dans la commune Mutimbuzi. Ces ménages urbains se déplacent donc pour cultiver dans ces zones. Selon le milieu de résidence, 92,1% des ménages ruraux sont des ménages agricoles contre 33% des ménages urbains.

Tableau 3 : Répartition en pourcentage des ménages agricoles par province et par milieu de résidence

Province	Ménages agricoles		Ménages non agricoles		Total
	%	Effectif	%	Effectif	Effectif
Bubanza	78,5	77 608	21,5	21 256	98 864
Bujumbura	84,5	117 520	15,5	21 557	139 077
Bururi	97,4	86 367	2,6	2 305	88 672
Cankuzo	97,3	71 527	2,7	1 985	73 512
Cibitoke	83,3	112 169	16,7	22 488	134 657
Gitega	92,1	224 648	7,9	19 270	243 918
Karuzi	96,1	132 312	3,9	5 370	137 682
Kayanza	95,2	190 148	4,8	9 587	199 735
Kirundo	94,3	186 110	5,7	11 249	197 359
Makamba	94,6	119 649	5,4	6 830	126 479
Muramvya	91	85 596	9	8 465	94 061
Muyinga	90,5	181 043	9,5	19 004	200 047
Mwaro	95,9	90 022	4,1	3 849	93 871
Ngozi	91,1	211 627	8,9	20 675	232 302
Rutana	90	95 695	10	10 633	106 328
Ruyigi	94,8	117 145	5,2	6 426	123 571
Bujumbura Mairie	6,7	11 119	93,3	154 830	165 949
Rumonge	79,8	85 544	20,2	21 654	107 198
Milieu de résidence					
Urbain	33	91 388	67	185 546	276 934
Rural	92,1	2 105 726	7,9	180 621	2 286 347
Ensemble	85,7	2 196 732	14,3	366 549	2 563 281

III.2 Ménages pratiquant de l'agriculture

Concernant la pratique de l'agriculture, 71,4% des ménages agricoles pratiquent de l'agriculture contre 28,6%. Les provinces de Gitega et Ngozi comptent environ 200.000 ménages pratiquant l'agriculture et correspondent à une proportion de 10%. Cette proportion y est trois fois plus élevée que dans les provinces Bubanza, Cankuzo et Mwaro avec respectivement 3,3, 3,4 et 3,6%. La province de Bujumbura Mairie n'est pas concernée pour la pratique de l'agriculture et est essentiellement pratiquée dans le milieu rural que le milieu urbain. Elle est seulement de 3,7% au milieu urbain contre 96,3% du milieu rural.

Plus de la moitié (54,3%) des chefs de ménage pratiquant l'agriculture sont dans la tranche d'âge de 36 à 64 ans. 71% des hommes chefs de ménage se trouvent dans la tranche 15 à 35 ans alors que 43% des femmes chefs de ménages sont dans la tranche 65 ans et plus.

Tableau 4 : Répartition des ménages pratiquant de l'agriculture par province, milieu de résidence et tranche d'âge selon le sexe du CM

	Sexe du CM				Ensemble	Part dans le total des ménages pratiquant l'agriculture (en %)
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Province						
Bubanza	53619	80,8	12775	19,2	66394	3,3
Bujumbura	77562	74,7	26288	25,3	103851	5,2
Bururi	52982	63,0	31118	37,0	84100	4,2
Cankuzo	51042	76,0	16153	24,0	67195	3,4
Cibitoke	69199	77,4	20162	22,6	89361	4,5
Gitega	128036	61,7	79464	38,3	207500	10,4
Karuzi	93276	74,5	31943	25,5	125219	6,3
Kayanza	120487	68,4	55665	31,6	176153	8,8
Kirundo	132412	78,8	35664	21,2	168077	8,4
Makamba	75157	70,9	30814	29,1	105971	5,3
Muramvya	48222	67,4	23336	32,6	71558	3,6
Muyinga	125368	77,3	36776	22,7	162144	8,1
Mwaro	42670	51,5	40154	48,5	82824	4,1
Ngozi	142219	69,9	61263	30,1	203482	10,2
Rutana	63995	76,0	20224	24,0	84219	4,2
Ruyigi	84774	74,9	28449	25,1	113223	5,7
Bujumbura Mairie	4888	69,6	2139	30,4	7027	0,4
Rumonge	61957	76,9	18620	23,1	80577	4,0
Milieu de résidence						
Urbain	52822	70,5	22126	29,5	74948	3,7
Rural	1375043	71,5	548882	28,5	1923925	96,3
Tranche d'âge						
15-35 ans	516237	76,2	161623	23,8	677860	33,9
36 - 64 ans	777738	71,6	308267	28,4	1086005	54,3
65 ans et plus	133890	57,0	101119	43,0	235009	11,8
Total	1427865	71,4	571008	28,6	1998873	100

III.3 Taille des ménages pratiquant de l'agriculture

La taille moyenne nationale d'un ménage pratiquant l'agriculture est de 4,9 personnes. Toutefois, cette moyenne varie selon que le ménage est dirigé par un homme ou par une femme. En effet, elle est de 5,5 personnes chez les ménages gérés par les hommes et de 3,7 personnes chez les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 5 : Taille moyenne du ménage pratiquant de l'agriculture par province et milieu de résidence selon le sexe du CM

	Taille moyenne du ménage pratiquant de l'agriculture		
Province	Masculin	Féminin	Total
Bubanza	5,8	4,2	5,5
Bujumbura	5,7	3,8	5,2
Bururi	6,3	4,2	5,5
Cankuzo	5,3	3,5	4,8
Cibitoke	5,9	4,2	5,5
Gitega	5,4	3,3	4,6
Karuzi	5,4	3,4	4,9
Kayanza	5,2	3,3	4,6
Kirundo	5,4	3,6	5,0
Makamba	5,6	4,4	5,2
Muramvya	5,4	4,0	4,9
Muyinga	5,2	4,0	5,0
Mwaro	5,4	3,5	4,5
Ngozi	5,1	3,3	4,6
Rutana	5,2	3,9	4,9
Ruyigi	5,4	3,6	5,0
Bujumbura Mairie	7,0	4,5	6,2
Rumonge	5,8	3,8	5,3
Milieu de résidence			
Urbain	5,7	3,8	5,1
Rural	5,4	3,6	4,9
Total	5,5	3,7	4,9

III.4 Age des chefs de ménages pratiquant de l'agriculture

L'âge moyen des chefs de ménage pratiquant de l'agriculture est de 44,6 ans au niveau national. Cet âge est de 43,3 ans pour les hommes chefs de ménage et de 47,9 ans pour les femmes chefs de ménage. Les chefs de ménage d'âges moyens les plus élevés se retrouvent dans les provinces de Bururi (50 ans), Muramvya (48,2 ans) et Bujumbura (47,9 ans) et les plus bas sont remarqués dans les provinces de Rutana (40,3 ans) et Ruyigi (41,7 ans). Selon le milieu de résidence, les chefs de ménage ont en moyenne le même âge (44,6 ans).

Tableau 6 : Age moyen des chefs de ménage pratiquant de l'agriculture par province et milieu de résidence selon le sexe du CM

Province	Age moyen des CM		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Bubanza	43,3	50,4	44,7
Bujumbura	45,5	55,0	47,9
Bururi	50,0	50,1	50,0
Cankuzo	43,2	50,5	44,9
Cibitoke	42,9	47,0	43,8
Gitega	45,2	46,1	45,6
Karuzi	43,7	49,0	45,1
Kayanza	44,4	48,7	45,8
Kirundo	40,2	50,8	42,5
Makamba	41,9	43,2	42,3
Muramvya	48,2	48,1	48,2
Muyinga	40,1	45,9	41,4
Mwaro	47,7	47,4	47,6
Ngozi	44,8	45,9	45,1
Rutana	38,1	47,4	40,3
Ruyigi	39,3	49,0	41,7
Bujumbura Mairie	42,1	50,8	44,7
Rumonge	43,3	48,0	44,4
Milieu de résidence			
Urbain	43,2	48,2	44,6
Rural	43,3	47,9	44,6
Total	43,3	47,9	44,6

III.5 Population pratiquant l'agriculture

Les activités du secteur primaire comme l'agriculture et l'élevage caractérisent souvent le milieu rural. Ce n'est donc pas étonnant qu'environ 10 millions des burundais pratiquent l'agriculture dont 96,1% se trouvent en milieu rural. Selon le sexe du chef de ménage, 79% des burundais vivent dans des ménages dirigés par les hommes tandis que 21% sont dans des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 7 : Répartition de la population pratiquant de l'agriculture par province et milieu de résidence selon le sexe du CM

	Sexe du CM				Ensemble	Part dans la population totale pratiquant l'agriculture
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Province						
Bubanza	311 362	85,4	53 377	14,6	364 739	3,7
Bujumbura	442 901	81,6	99 587	18,4	542 488	5,5
Bururi	331 521	71,9	129 608	28,1	461 130	4,7
Cankuzo	268 952	82,7	56 184	17,3	325 137	3,3
Cibitoke	407 179	82,8	84 624	17,2	491 803	5,0
Gitega	685 389	72,0	265 995	28,0	951 384	9,6
Karuzi	506 531	82,1	110 169	17,9	616 700	6,2
Kayanza	627 506	77,2	185 208	22,8	812 714	8,2
Kirundo	717 334	85,0	126 884	15,0	844 218	8,6
Makamba	419 086	75,8	134 095	24,2	553 181	5,6
Muramvya	260 885	73,8	92 629	26,2	353 514	3,6
Muyinga	656 428	81,7	146 907	18,3	803 335	8,1
Mwaro	230 979	62,4	139 400	37,6	370 379	3,8
Ngozi	730 203	78,4	200 862	21,6	931 065	9,4
Rutana	335 907	81,1	78 436	18,9	414 343	4,2
Ruyigi	460 099	81,9	101 443	18,1	561 543	5,7
Bujumbura Mairie	34 346	78,3	9 545	21,7	43 891	0,4
Rumonge	357 194	83,4	71 203	16,6	428 397	4,3
Milieu de résidence						
Urbain	300 905	78,1	84 207	21,9	385 112	3,9
Rural	7 482 899	78,9	2 001 951	21,1	9 484 850	96,1
Total	7 783 804	78,9	2 086 157	21,1	9 869 962	100,0

IV. CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

IV.1 Mode de gestion de la parcelle

Les parcelles en mode de gestion individuelle sont rares au niveau national et dans les deux milieux de résidence (moins de 20%). Les cas de gestion individuelle des parcelles sont fréquents dans la province de Kaysanza (64,2%), suivi par la province de Cibitoke (48,5). Plus de 9 parcelles sur 10 sont gérées collectivement dans les provinces de Bubanza, Bururi, Cankuzo, Muramvya, Mwaro, Ngozi et Ruyigi.

Tableau 8 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon leur mode de gestion

	Mode de gestion de la parcelle					
	Individuelle		Collective		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Province						
Bubanza	9 191	5	159 442	95	168 633	100
Bujumbura	125 594	43	169 826	57	295 421	100
Bururi	32 786	7	405 963	93	438 748	100
Cankuzo	6 965	3	241 196	97	248 161	100
Cibitoke	94 508	49	100 262	51	194 770	100
Gitega	83 113	10	721 860	90	804 973	100
Karuzi	95 968	20	373 652	80	469 621	100
Kaysanza	419 722	64	234 388	36	654 110	100
Kirundo	19 890	4	451 335	96	471 225	100
Makamba	35 922	11	295 056	89	330 978	100
Muramvya	17 653	7	221 778	93	239 431	100
Muyinga	87 185	19	366 767	81	453 952	100
Mwaro	12 394	4	293 913	96	306 308	100
Ngozi	69 672	7	935 567	93	1 005 238	100
Rutana	54 256	26	154 962	74	209 219	100
Ruyigi	3 677	1	376 658	99	380 335	100
Bujumbura Mairie	6 706	62	4 186	38	10 892	100
Rumonge	40 243	24	125 605	76	165 848	100
Total	1 215 446	18	5 632 417	82	6 847 863	100
Milieu de résidence						
Urbain	47 552	19	203 485	81	251 038	100
Rural	1 167 894	18	5 428 932	82	6 596 825	100
Total	1 215 446	18	5 632 417	82	6 847 863	100

IV.2 Nombre de parcelles

Au niveau national, le nombre moyen de parcelles cultivées par ménage est 4 et sa superficie moyenne s'élève à 7,17 ares. Les ménages ruraux pratiquant l'agriculture possèdent en moyenne 4 parcelles contre 3 du milieu urbain. Les provinces ayant plus de parcelles sont Bururi (6 parcelles), suivi de Kayanza, Muramvya, Ngozi, Ruyigi où le nombre de parcelles par ménage est 5. Les provinces Cankuzo, Cibitoke, Muyinga et Rutana ont une superficie moyenne supérieure à 10 ares tandis que les provinces Bururi et Kayanza ont moins de 4 ares. La superficie moyenne nationale emblavée par ménage s'élève à près de 0,3 ha.

Tableau 9 : Nombre moyen de parcelles par ménage et superficie moyenne par parcelle selon la province et le milieu de résidence.

Province	Nombre moyen de parcelles ménage	Superficie moyenne par parcelle en ares
Bubanza	3	7,98
Bujumbura	3	8,34
Bururi	6	3,52
Cankuzo	4	12,33
Cibitoke	2	11,18
Gitega	4	4,73
Karuzi	4	5,40
Kayanza	5	3,42
Kirundo	4	7,24
Makamba	4	8,78
Muramvya	5	5,63
Muyinga	3	10,91
Mwaro	4	8,81
Ngozi	5	6,54
Rutana	3	13,56
Ruyigi	5	9,92
Bujumbura Mairie	2	6,19
Rumonge	3	8,01
Milieu de résidence		
Urbain	3	5,69
Rural	4	7,22
Ensemble	4	7,17

IV.3 Mode d'occupation

La majorité des parcelles (79,7%) sont des propriétés propres de leurs exploitants. Selon le milieu de résidence, les propriétés propres de leurs exploitants sont 79,9% pour le rural et 76,8% l'urbain. Le pourcentage des parcelles exploitées par leurs propriétaires est bas dans les provinces Bubanza (59,5%), Cibitoke (56,0%). Les parcelles prêtées gratuitement et celles en fermage sont rares dans tout le pays, quel que soit le milieu de résidence (moins de 10%). La province de Bubanza vient en tête dans le mode d'occupation en fermage avec 17,0%.

Tableau 10 : Proportion des parcelles en pourcentage par province et milieu de résidence selon le mode d'occupation

Province	Mode d'occupation						
	Propriétaire	Prêt gratuit	Fermage	Métayage	Gage	Autre	Ensemble
Bubanza	59,5	7,7	17,0	15,7	,1	0,0	100
Bujumbura	81,8	6,3	5,6	5,3	,1	,8	100
Bururi	86,7	3,4	9,5	,4	0,0	0,0	100
Cankuzo	82,2	4,4	10,9	2,5	0,0	0,0	100
Cibitoke	56,0	6,7	13,6	18,6	4,6	,5	100
Gitega	83,0	8,0	7,0	1,1	,1	,8	100
Karuzi	75,3	15,6	7,2	1,2	,4	,2	100
Kayanza	84,1	7,0	6,2	2,2	,1	,5	100
Kirundo	69,9	4,1	7,9	13,9	3,3	1,0	100
Makamba	63,4	12,3	9,3	3,5	8,2	3,3	100
Muramvya	92,5	,7	1,8	4,8	,1	0,0	100
Muyinga	71,4	9,0	10,2	,8	,7	7,9	100
Mwaro	90,5	1,5	7,0	,2	,1	,7	100
Ngozi	90,4	2,3	4,3	2,9	,0	,0	100
Rutana	67,2	14,2	9,6	2,1	7,0	0,0	100
Ruyigi	80,3	4,7	12,9	1,9	,1	0,0	100
Bujumbura Mairie	52,3	25,5	15,2	4,5	0,0	2,5	100
Rumonge	75,4	10,1	1,5	11,4	1,0	,5	100
Milieu de résidence							
Urbain	76,9	7,4	9,4	5,2	,5	,7	100
Rural	79,8	6,6	7,6	3,9	1,1	1,0	100
Ensemble	79,7	6,6	7,7	3,9	1,1	1,0	100

IV.4 Mode d'acquisition

Le mode d'acquisition des parcelles le plus fréquent est l'héritage au niveau national et dans les deux milieux de résidence (68,5%). Néanmoins, la province de Muyinga compte moins de 50% des parcelles en héritage. Le mode d'acquisition des parcelles par mariage/igiseke est plus fréquent dans la province de Kayanza (14,0%), alors qu'il ne dépasse pas 5% dans toutes autres provinces, sauf Makamba (7,9%). A Muyinga, 13,8% des parcelles des ménages pratiquant de l'agriculture sont des dons.

Tableau 11 : Proportion des parcelles par province et milieu de résidence selon le mode d'acquisition

Province	Mode d'acquisition					
	Achat	Héritage	Mariage (Igiseké)	Don	Autre	Ensemble
Bubanza	32,1	64,3	,7	2,6	,3	100
Bujumbura	24,0	69,4	2,6	3,1	,8	100
Bururi	2,8	96,4	,7	,0	,1	100
Cankuzo	24,2	70,5	2,5	2,7	,1	100
Cibitoke	44,9	52,4	,9	1,8	0,0	100
Gitega	21,8	74,9	2,2	,7	,4	100
Karuzi	27,3	65,6	1,9	4,9	,2	100
Kayanza	20,4	63,8	14,0	1,0	,8	100
Kirundo	34,5	63,5	,3	1,5	,2	100
Makamba	25,5	61,4	7,9	4,5	,7	100
Muramvya	9,7	85,4	2,7	1,9	,3	100
Muyinga	39,7	42,5	3,9	13,8	,1	100
Mwaro	10,6	88,2	1,1	0,0	,1	100
Ngozi	35,1	58,6	3,3	2,8	,2	100
Rutana	19,9	73,9	2,2	4,0	0,0	100
Ruyigi	32,0	67,2	0,0	,6	,2	100
Bujumbura Mairie	54,3	39,2	4,1	2,3	0,0	100
Rumonge	16,9	78,9	1,4	2,8	0,0	100
Milieu de résidence						
Urbain	27,0	68,5	2,1	2,3	,0	100
Rural	25,0	68,5	3,5	2,7	,3	100
Ensemble	25,1	68,5	3,5	2,7	,3	100

IV.5 Possession d'un document légal

Les parcelles dotées des documents légaux attestant leur possession, tels que le titre foncier et le permis d'exploiter représentent respectivement 5,2% et 2,5 % au niveau national. Les parcelles pourvues de titre foncier sont fréquentes pour les ménages vivant en provinces de Bujumbura-Mairie (44,9%), Rumonge (31,2%), Gitega (10,1%) et Cibitoke (13,0). Les parcelles pourvues d'une convention de vente représentent 17,8 % alors que celles exploitées sans document légal représentent 62,2%. Les parcelles exploitées sans document légal sont particulièrement déclarées fréquemment par les ménages vivant dans les provinces de Bururi (97,2%), Muramvya (89,9%) et Mwaro (86,9%).

Tableau 12 : Proportion des parcelles doté ou pourvu d'un document légal par province et milieu de résidence

Province	Possession d'un document légal							
	Titre foncier	Permis d'exploiter	Procès-verbal	Bail	Convention de vente	Autre	Aucun	Ensemble
Bubanza	3,1	1,0	9,0	,4	26,7	,5	59,3	100
Bujumbura	7,2	,9	8,1	0,0	14,0	,6	69,1	100
Bururi	,2	,1	,7	0,0	1,9	0,0	97,2	100
Cankuzo	2,8	,1	2,5	0,0	16,4	0,0	78,1	100
Cibitoke	13,0	2,6	3,8	0,0	28,3	,7	51,6	100
Gitega	10,1	,5	7,7	0,0	14,3	,5	66,9	100
Karuzi	9,3	1,0	18,2	0,0	10,9	,3	60,5	100
Kayanza	5,0	1,3	18,5	,3	15,3	0,0	59,4	100
Kirundo	2,5	1,3	9,9	0,0	31,5	,5	54,3	100
Makamba	3,7	9,9	8,6	0,0	20,4	,3	57,0	100
Muramvya	1,9	,9	2,0	,1	5,1	0,0	89,9	100
Muyinga	6,9	3,0	12,5	0,0	21,3	,1	56,2	100
Mwaro	,3	0,0	4,1	,1	8,5	0,0	86,9	100
Ngozi	3,4	7,4	15,1	0,0	27,7	,1	46,3	100
Rutana	,3	3,0	37,2	1,1	10,8	0,0	47,5	100
Ruyigi	0,0	,8	20,5	0,0	30,0	0,0	48,8	100
Bujumbura Mairie	44,9	4,9	20,4	0,0	19,3	0,0	10,5	100
Rumonge	31,2	1,7	29,1	3,0	6,7	0,0	28,2	100
Milieu de résidence								
Urbain	8,0	1,5	8,0	,2	20,5	0,0	61,7	100
Rural	5,1	2,5	12,2	,1	17,7	,2	62,2	100
Ensemble	5,2	2,5	12,0	,2	17,8	,2	62,2	100

IV.6 Risque de perdre les droits associés à la parcelle

Les raisons qui font que quelqu'un perde un droit associé à une parcelle peuvent être multiples : expropriation, déplacement forcé, catastrophes naturels, etc. Il est clair que peu de propriétaires sont inquiétés par une quelconque perte de leur terre (7,7%). Cette proportion s'élève à 8,7% en milieu urbain et 7,6% en milieu rural.

Selon les provinces, le risque de perdre les droits associés à la parcelle est plus élevé dans Makamba (22,6%), Karusi (12,9%), Kayanza (11,4%) et Ngozi (11,2%). Cette panique plus élevée dans Makamba peut être due au mouvement de va et vient, respectivement des réfugiés et des rapatriés dans cette province.

Tableau 13 : Proportion des parcelles dont les propriétaires pensent pouvoir perdre les droits y associés par province et milieu de résidence.

	Risque de perdre les droits associés à la parcelle au cours des 5 prochaines années					
	Oui		Non		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Province						
Bubanza	1 086	1,1	99 236	98,9	100 322	100
Bujumbura	9 511	3,9	232 118	96,1	241 630	100
Bururi	14 512	3,8	365 855	96,2	380 367	100
Cankuzo	9 346	4,6	194 630	95,4	203 976	100
Cibitoke	9 787	9	99 197	91	108 983	100
Gitega	36 959	5,5	630 797	94,5	667 756	100
Karuzi	45 725	12,9	308 093	87,1	353 818	100
Kayanza	62 571	11,4	487 335	88,6	549 906	100
Kirundo	27 485	8,3	301 916	91,7	329 401	100
Makamba	47 554	22,6	162 437	77,4	209 991	100
Muramvya	1 391	0,6	220 156	99,4	221 547	100
Muyinga	14 198	4,4	309 907	95,6	324 105	100
Mwaro	15 618	5,6	261 628	94,4	277 246	100
Ngozi	101 873	11,2	806 935	88,8	908 807	100
Rutana	6 415	4,6	134 150	95,4	140 565	100
Ruyigi	8 872	2,9	296 645	97,1	305 517	100
Bujumbura Mairie	353	6,2	5 344	93,8	5 696	100
Rumonge	5 950	4,8	119 141	95,2	125 091	100
Milieu de résidence						
Urbain	16 764	8,7	176 287	91,3	193 051	100
Rural	402 441	7,6	4 859 233	92,4	5 261 673	100
Total	419 205	7,7	5 035 520	92,3	5 454 724	100

IV.7 Principale source de préoccupation

Parmi les origines de risques de perte des parcelles, il y en a qui préoccupe le plus leurs propriétaires respectifs. C'est notamment la peur liée à l'héritage qui préoccupe 69,2% des propriétaires au niveau national. Cette source de préoccupation touche plus les provinces Makamba et Kayanza avec respectivement 80,1% et 78,3%.

En Mairie de Bujumbura par contre, 33% des propriétaires des parcelles ont déclaré qu'ils ont plus peur de l'expropriation pendant qu'en milieu rural, seulement 9% ont une peur de telle source.

Tableau 14 : Proportion des parcelles par province et milieu de résidence selon la principale source de préoccupation

Province	Principale source de préoccupation					Ensemble
	Litige de limites de terrain	Propriété lié à l'héritage	Propriété lié à la vente	Propriété lié à l'expropriation	Autre	
Bubanza	32,9	20,4	15,3	31,4	0,0	100
Bujumbura	21,0	49,2	23,2	0,0	6,5	100
Bururi	23,5	72,0	0,0	1,5	3,0	100
Cankuzo	2,8	47,8	28,4	21,0	0,0	100
Cibitoke	0,0	73,0	18,5	6,8	1,6	100
Gitega	2,6	77,3	11,1	6,5	2,4	100
Karuzi	32,8	57,4	1,4	7,2	1,2	100
Kayanza	4,8	78,3	4,6	4,4	7,8	100
Kirundo	7,7	65,6	14,0	6,1	6,6	100
Makamba	2,4	80,1	5,2	6,7	5,6	100
Muramvya	0,0	22,9	52,8	24,2	0,0	100
Muyinga	0,0	59,4	31,7	2,3	6,6	100
Mwaro	11,9	48,1	0,0	17,3	22,7	100
Ngozi	,4	69,9	10,3	16,4	3,1	100
Rutana	0,0	75,0	7,5	17,5	0,0	100
Ruyigi	0,0	75,9	11,2	0,0	12,8	100
Bujumbura Mairie	0,0	67,0	0,0	33,0	0,0	100
Rumonge	2,3	66,5	15,7	15,5	0,0	100
Milieu de résidence						
Urbain	5,6	72,3	4,6	14,6	2,9	100
Rural	7,4	69,1	9,5	9,0	5,1	100
Ensemble	7,3	69,2	9,3	9,2	5,0	100

IV.8 Principale source d'eau

L'eau est une condition incontournable pour pouvoir exploiter une propriété de terre. Les sources de cette eau ne sont pas aussi variées. Pour l'ensemble du pays, 87,8% des propriétaires des parcelles utilisent l'eau de pluie pour cultiver. Toutefois, en province Cankuzo, 21,2% des propriétaires utilisent l'eau des puits propres pour irriguer, alors qu'en Mairie de Bujumbura, 16,5% des propriétaires déclarent qu'ils utilisent l'irrigation par canal.

Tableau 15 : Proportion des ménages par province et milieu de résidence selon la source d'eau de la parcelle

Province	Principale source d'eau						Ensemble
	Irrigation, propre puits	Irrigation canal	Irrigation ruisseau	Pluviale	Marais/"wetlands"	Autre	
Bubanza	,5	5,5	2,4	91,3	,2	,2	100
Bujumbura	2,0	4,0	2,0	90,2	1,5	,4	100
Bururi	0,0	2,8	8,5	88,7	0,0	0,0	100
Cankuzo	21,2	,9	2,1	63,6	12,0	,0	100
Cibitoke	1,0	4,8	1,7	91,0	1,3	,1	100
Gitega	1,3	1,4	4,4	85,2	7,7	,1	100
Karuzi	7,0	2,1	7,0	83,5	,2	,2	100
Kayanza	,6	3,9	5,2	88,1	,2	2,0	100
Kirundo	7,1	1,2	3,3	83,8	4,0	,7	100
Makamba	4,8	2,5	2,1	86,6	3,8	,1	100
Muramvya	0,0	,0	,5	98,6	,8	0,0	100
Muyinga	0,0	,4	2,2	94,4	2,7	,3	100
Mwaro	,4	2,7	1,4	95,1	,5	0,0	100
Ngozi	,1	3,3	6,5	87,9	2,2	0,0	100
Rutana	,8	2,5	5,6	86,8	4,3	0,0	100
Ruyigi	0,0	3,3	,1	89,7	7,0	0,0	100
Bujumbura Mairie	1,4	16,5	0,0	73,6	4,0	4,5	100
Rumonge	2,5	,3	,9	96,2	,1	0,0	100
Milieu de résidence							
Urbain	,6	2,6	2,6	90,1	3,7	,4	100
Rural	2,5	2,4	4,1	87,7	3,0	,3	100
Ensemble	2,4	2,5	4,0	87,8	3,0	,3	100

IV.9 Type de sol de la parcelle

Le type de sol est intimement lié aux types de cultures susceptibles d'être pratiquées sur chacun des types de sol. Une grande partie des terres cultivables est constituée par un sol limoneux (51,4%). Les ménages des provinces de Ruyigi et Kayanza disent que leurs parcelles sont de type limoneux respectivement 71,2% et 68,0%.

La province de Bujumbura-Mairie prend la valeur modale en possession des parcelles de type de sol sableux (36,5%) pendant que la province de Rutana la prend en possession des parcelles de type de sol argileux.

Tableau 16 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon le type de sol

Province	Type de sol de la parcelle					Ensemble
	Sableux	Limoneux	Argileux	Glacis	Autre	
Bubanza	23,7	41,3	6,2	28,3	,5	100
Bujumbura	18,7	49,5	9,8	22,0	,1	100
Bururi	16,5	57,3	7,3	18,7	,2	100
Cankuzo	22,4	37,3	10,4	29,7	,2	100
Cibitoke	25,4	43,9	9,7	19,1	1,9	100
Gitega	12,7	49,9	8,7	21,7	7,0	100
Karuzi	14,9	60,5	10,4	11,2	3,1	100
Kayanza	13,1	68,0	5,7	11,6	1,6	100
Kirundo	10,6	46,6	14,4	27,7	,7	100
Makamba	30,3	50,4	14,9	4,4	0,0	100
Muramvya	11,2	51,8	9,7	25,5	1,8	100
Muyinga	7,3	43,8	15,3	20,2	13,3	100
Mwaro	6,3	58,3	9,1	25,8	,6	100
Ngozi	9,2	40,2	10,2	27,6	12,8	100
Rutana	13,9	35,9	38,1	12,0	0,0	100
Ruyigi	10,3	71,2	9,2	9,0	,3	100
Bujumbura Mairie	36,7	40,4	21,5	1,4	0,0	100
Rumonge	24,2	61,4	7,5	6,9	0,0	100
Milieu de résidence						
Urbain	14,7	47,0	8,5	21,3	8,5	100
Rural	14,1	51,6	10,9	19,4	4,0	100
Ensemble	14,1	51,4	10,8	19,5	4,2	100

IV.10 Topographie de la parcelle

La topographie d'une parcelle est un indicateur de son niveau de fertilité. 32,2% des parcelles cultivées se trouvent sur une pente douce, 24,6% sur une colline, et seulement 19,6% et 14,4% respectivement dans la plaine et la vallée au niveau national. Les ménages de la province Muramvya bat le record en possession des proportions élevées des parcelles situées sur une pente raide (19,3%).

Tableau 17 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon la topographie

Province	Topographie de la parcelle						Ensemble
	Colline	Plaine	Pente douce	Pente raide	Vallée	Autre	
Bubanza	13,8	39,0	34,5	9,2	3,5	0,0	100
Bujumbura	50,0	21,9	14,1	9,2	4,8	0,0	100
Bururi	17,5	27,0	23,9	8,0	23,6	0,0	100
Cankuzo	11,6	18,1	48,4	6,7	15,1	,1	100
Cibitoke	23,8	32,6	25,6	13,0	4,9	0,0	100
Gitega	23,2	18,9	38,3	6,7	12,8	,0	100
Karuzi	18,3	29,6	30,7	6,9	14,4	0,0	100
Kayanza	22,3	19,2	32,1	8,9	17,4	0,0	100
Kirundo	32,8	10,4	35,5	10,1	11,2	0,0	100
Makamba	24,3	44,4	17,2	5,2	9,0	0,0	100
Muramvya	12,2	17,0	37,5	19,3	14,0	0,0	100
Muyinga	26,1	18,1	33,5	11,9	10,3	,1	100
Mwaro	23,1	2,4	45,2	3,7	25,4	,2	100
Ngozi	33,7	12,6	21,2	12,8	19,7	0,0	100
Rutana	17,0	23,0	37,2	12,4	10,4	0,0	100
Ruyigi	3,5	7,3	64,2	8,1	16,9	0,0	100
Bujumbura Mairie	30,7	57,0	10,9	,8	,6	0,0	100
Rumonge	58,0	17,9	17,4	4,6	2,1	0,0	100
Milieu de résidence	24,6	19,6	32,2	9,3	14,4	,0	100
Urbain	30,2	20,5	29,3	7,4	12,4	,1	100
Rural	24,4	19,5	32,3	9,3	14,4	,0	100
Ensemble	24,6	19,6	32,2	9,3	14,4	,0	100

IV.11 Fertilité de la parcelle

De par son expérience, un exploitant agricole peut apprécier la qualité ou la fertilité du sol de sa parcelle, voire même estimer la quantité de la récolte escomptée. Seulement un quart des exploitants jugent le sol de leur parcelle comme étant de bonne fertilité, alors que 61,4% les considèrent comme étant de moyenne qualité ou fertilité dans l'ensemble du pays. Les ménages de la province de Bujumbura Mairie prennent le devant en affirmant qu'ils possèdent des proportions élevées des terres de bonne fertilité (55,6%) suivie par des ménages des provinces de Cankuzo (43,5%) et Bujumbura (42,3%). Les ménages de la province Karusi ont déclaré qu'ils ont une proportion élevée de parcelles de faible fertilité (23,5%).

Tableau 18 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon la fertilité

Province	Fertilité de la parcelle			Ensemble
	Bonne	Moyenne	Faible	
Bubanza	40,2	52,9	6,9	100
Bujumbura	42,3	50,3	7,3	100
Bururi	29,0	57,5	13,4	100
Cankuzo	43,5	49,2	7,3	100
Cibitoke	32,3	54,0	13,7	100
Gitega	29,3	59,3	11,4	100
Karuzi	19,5	56,9	23,5	100
Kayanza	23,8	58,5	17,8	100
Kirundo	17,3	66,9	15,8	100
Makamba	17,0	65,4	17,6	100
Muramvya	21,4	67,8	10,9	100
Muyinga	22,1	64,8	13,1	100
Mwaro	15,5	75,5	9,0	100
Ngozi	29,5	61,3	9,3	100
Rutana	23,7	56,7	19,6	100
Ruyigi	9,6	81,3	9,2	100
Bujumbura Mairie	55,6	38,9	5,6	100
Rumonge	27,4	58,1	14,6	100
Milieu de résidence				
Urbain	32,4	56,2	11,5	100
Rural	25,2	61,6	13,1	100
Ensemble	25,5	61,4	13,1	100

IV.12 Temps pour se rendre à la parcelle

En moyenne, le temps utilisé par les exploitants pour se rendre aux parcelles est de 21 minutes. Ce temps ne diffère pas selon le sexe du chef de ménage. Les exploitants des provinces de Cibitoke, Bujumbura Mairie et Makamba marchent plus d'une demi-heure pour arriver à leurs exploitations.

Tableau 19 : Le temps moyen utilisé pour arriver à la parcelle par province et par milieu de résidence.

Province	Temps moyen (en minutes) pour se rendre à la parcelle		
	Sexe CM		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Bubanza	30	23	29
Bujumbura	18	13	17
Bururi	9	8	9
Cankuzo	23	13	21
Cibitoke	38	48	40
Gitega	15	17	16
Karuzi	14	21	16
Kayanza	18	24	20
Kirundo	25	19	23
Makamba	31	27	30
Muramvya	8	7	7
Muyinga	28	16	25
Mwaro	13	11	12
Ngozi	20	31	23
Rutana	26	24	26
Ruyigi	20	20	20
Bujumbura Mairie	31	37	33
Rumonge	23	24	23
Milieu de résidence			
Urbain	33	29	32
Rural	21	20	21
Ensemble	21	20	21

V.UTILISATION DES INTRANTS

V.1 Fumure organique et principal mode d'acquisition

Les agriculteurs burundais utilisent les déchets animaux dans leurs parcelles (42,8%). Les provinces qui pratiquent plus l'élevage sont celles qui utilisent beaucoup ces déchets animaux dans leurs parcelles. Il s'agit de Bururi, Mwaro, Muramvya, Kayanza et Bujumbura dans les proportions respectives suivantes : 78,5%, 70,5%, 68,5%, 62,6% et 58,5%. Les déchets d'animaux utilisés dans les parcelles proviennent essentiellement des animaux propres, seuls un ménage sur dix en achètent. Plus de la moitié des ménages de la province de Bujumbura Mairie qui déclarent qu'ils utilisent les déchets animaux dans leurs parcelles en achètent. Les autres provinces qui achètent les déchets animaux sont respectivement Cibitoke (23,5%), Bubanza (21,8%) et Kayanza (17,9%).

Tableau 20 : Proportion des parcelles par province et par milieu de résidence selon l'utilisation des déchets d'animaux et principal mode d'acquisition

Province	Utilisation des déchets d'animaux		Ensemble	Principal mode d'acquisition			Ensemble
	Oui	Non		Animaux propres	Achat	Autre	
Bubanza	36,1	63,9	100	73,6	21,8	4,6	100
Bujumbura	58,5	41,5	100	79,5	15,1	5,4	100
Bururi	78,5	21,5	100	89,2	6,2	4,7	100
Cankuzo	24,2	75,8	100	78,6	16,6	4,9	100
Cibitoke	31,1	68,9	100	66,3	23,5	10,2	100
Gitega	52,4	47,6	100	87,1	10,9	2	100
Karuzi	21,8	78,2	100	84,4	13,2	2,4	100
Kayanza	62,6	37,4	100	78	17,9	4,2	100
Kirundo	27,6	72,4	100	90,7	8,8	0,5	100
Makamba	26,1	73,9	100	80,7	12,6	6,7	100
Muramvya	68,5	31,5	100	89,6	9,2	1,2	100
Muyinga	25,1	74,9	100	89,5	9,7	0,8	100
Mwaro	70,5	29,5	100	90	3,1	6,9	100
Ngozi	31,0	69,0	100	88,8	11	0,1	100
Rutana	26,0	74,0	100	85,6	10,5	3,9	100
Ruyigi	30,1	69,9	100	86,4	10,7	2,9	100
Bujumbura Mairie	37,9	62,1	100	36,9	56,1	7	100
Rumonge	39,7	60,3	100	88,9	9,4	1,7	100
Milieu de résidence	42,8	57,2					
Urbain	45,2	54,8	100	78,5	17,8	3,7	100
Rural	42,6	57,4	100	85,5	11,2	3,3	100
Ensemble	42,8	57,2	100	85,2	11,5	3,3	100

V.2 Ordures ménagères et autres

L'utilisation des déchets d'animaux dans les parcelles est complétée par les ordures ménagères. Au niveau national, 18,9% utilisent ces derniers et les ménages vivant dans les provinces de Bururi et Bujumbura Marie sont les plus utilisatrices des ordures ménagères à hauteur respective de 29,3% et 29,9%.

Tableau 21 : Proportion des parcelles ayant utilisé les ordures ménagères par province et par milieu de résidence

Province	Utilisation des ordures ménagères et autres		Ensemble
	Oui	Non	
Bubanza	13,4	86,6	100
Bujumbura	25,7	74,3	100
Bururi	29,3	70,7	100
Cankuzo	15,5	84,5	100
Cibitoke	9,9	90,1	100
Gitega	24,2	75,8	100
Karuzi	16,3	83,7	100
Kayanza	12,5	87,5	100
Kirundo	25,2	74,8	100
Makamba	13,9	86,1	100
Muramvya	17,7	82,3	100
Muyinga	15,4	84,6	100
Mwaro	26,7	73,3	100
Ngozi	10,3	89,7	100
Rutana	21,7	78,3	100
Ruyigi	22,7	77,3	100
Bujumbura Mairie	29,9	70,1	100
Rumonge	15,2	84,8	100
Milieu de résidence			
Urbain	20,5	79,5	100
Rural	18,7	81,3	100
Ensemble	18,9	81,1	100

V.3 Engrais inorganiques

L'utilisation de la fumure organique est combinée avec l'utilisation des engrais inorganiques pour augmenter la fertilité des parcelles. La déclaration des exploitants à l'utilisation d'engrais inorganiques sur les parcelles s'élève à près de 40%. Ces engrais chimiques sont constitués par urée/Fomi totahaza, phosphate, NPK, KCL et DAP.

Tableau 22: Proportion des parcelles utilisant les engrais inorganiques par province

Province	Avez-vous utilisé de l'engrais inorganique/ chimique sur cette parcelle pendant la campagne 2018/2019?					
	Oui		Non		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bubanza	35112	20,8	133521	79,2	168633	100,0
Bujumbura	63190	21,4	232231	78,6	295421	100,0
Bururi	191183	43,6	247565	56,4	438748	100,0
Cankuzo	37353	15,1	210808	84,9	248161	100,0
Cibitoke	39229	20,1	155541	79,9	194770	100,0
Gitega	564477	70,1	240497	29,9	804973	100,0
Karuzi	242785	51,7	226836	48,3	469621	100,0
Kayanza	409674	62,6	244436	37,4	654110	100,0
Kirundo	29936	6,4	441289	93,6	471225	100,0
Makamba	99241	30,0	231737	70,0	330978	100,0
Muramvya	114775	47,9	124656	52,1	239431	100,0
Muyinga	135426	29,8	318526	70,2	453952	100,0
Mwaro	196264	64,1	110043	35,9	306308	100,0
Ngozi	370591	36,9	634647	63,1	1005238	100,0
Rutana	85156	40,7	124062	59,3	209219	100,0
Ruyigi	184191	48,4	196144	51,6	380335	100,0
Bujumbura Mairie	3881	35,6	7012	64,4	10892	100,0
Rumonge	9875	6,0	155973	94,0	165848	100,0
Ensemble	2812338	41,1	4035525	58,9	6847863	100,0

V.4 Produits phytosanitaires

Dans l'agriculture, les ménages n'appliquent pas dans les parcelles les engrais seulement. Ils y appliquent aussi des produits phytosanitaires. En moyenne les ménages appliquent des produits phytosanitaires sur 5,2% des parcelles. Les ménages des provinces de Bubanza, Bujumbura Mairie, Cibitoke, et Bujumbura affirment que leurs parcelles ont été appliquées des produits phytosanitaires à hauteur de 29,1%, 22,6%, 17,2% et 12 ,9% respectivement.

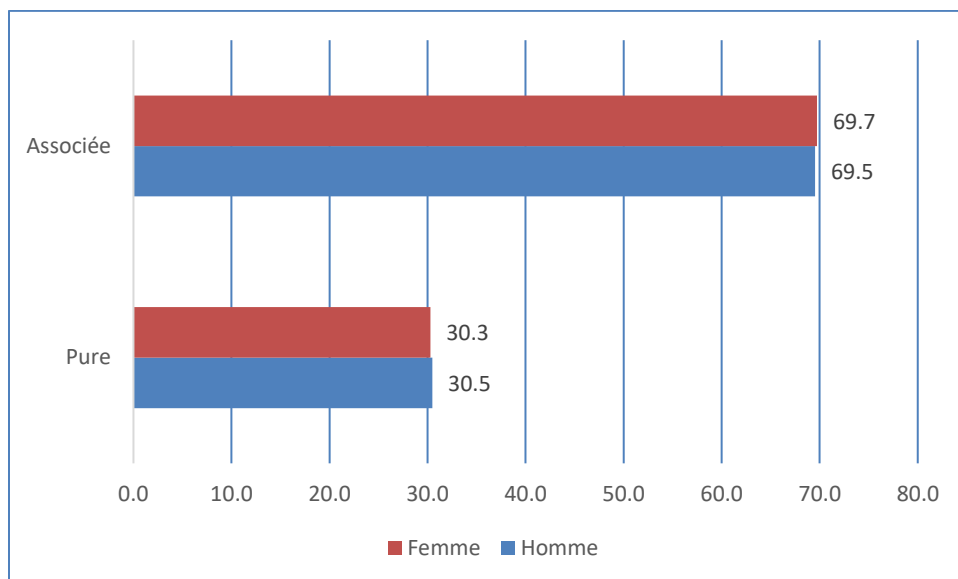
Tableau 23 : Proportion des parcelles utilisant les produits phytosanitaires par province

Province	Avez-vous utilisé des produits phytosanitaires sur cette parcelle pendant la campagne 2018/2019?					
	Oui		Non		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bubanza	53741	31,9	114892	68,1	168633	100,0
Bujumbura	38147	12,9	257274	87,1	295421	100,0
Bururi	4148	,9	434600	99,1	438748	100,0
Cankuzo	3752	1,5	244409	98,5	248161	100,0
Cibitoke	33482	17,2	161288	82,8	194770	100,0
Gitega	9386	1,2	795588	98,8	804973	100,0
Karuzi	2780	,6	466841	99,4	469621	100,0
Kayanza	35409	5,4	618701	94,6	654110	100,0
Kirundo	4651	1,0	466573	99,0	471225	100,0
Makamba	19427	5,9	311551	94,1	330978	100,0
Muramvya	1140	,5	238291	99,5	239431	100,0
Muyinga	8853	2,0	445099	98,0	453952	100,0
Mwaro	3031	1,0	303277	99,0	306308	100,0
Ngozi	47848	4,8	957390	95,2	1005238	100,0
Rutana	20365	9,7	188853	90,3	209219	100,0
Ruyigi	9843	2,6	370492	97,4	380335	100,0
Bujumbura Mairie	2460	22,6	8433	77,4	10892	100,0
Rumonge	10609	6,4	155239	93,6	165848	100,0
Ensemble	309072	4,5	6538791	95,5	6847863	100,0

V.5 Semences des cultures

Outre les provinces de Bujumbura, Bururi, Mwaro, Bujumbura Mairie et Rumonge dont les exploitants des parcelles déclarent qu'ils pratiquent plus de culture pure, le Burundi est caractérisé par le système de culture associée. Cette dernière pratique est presque similaire aussi bien dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (69 ,7% contre 69,5 %).

Graphique 1 : Proportion des ménages par système de cultures selon le sexe du chef de ménages



Les cultures les plus cultivées en pure sont respectivement le riz paddy (94,8%), le thé (86,1%), les oignons blancs (79,8%), l'éleusine (74,8%), les oignons rouges (73,6%) et le blé (73,4%). Il importe de signaler que les semences utilisées sont généralement locales. Une amélioration se remarque essentiellement pour les cultures d'exportation notamment le thé, le coton, la prune de japon, les mandarines et la banane à fruit longues.

Tableau 24 : Proportion des ménages par intrant selon le système de culture utilisé

Type de cultures	Quel système de culture avez-vous utilisé?					
	Pure		Association de cultures		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Blé	40547	73,4	14719	26,6	55265	100,0
Maïs	432044	23,0	1445081	77,0	1877124	100,0
Riz paddy	277177	94,8	15289	5,2	292466	100,0
Sorgho à graines rouges	36477	33,1	73605	66,9	110082	100,0
Sorgho à graines blanches	9225	33,1	18631	66,9	27855	100,0
Eleusine	39032	74,8	13140	25,2	52172	100,0
Pomme de terre	168839	34,8	315717	65,2	484556	100,0
Manioc doux	114212	15,9	604830	84,1	719042	100,0
Manioc amer	296048	19,2	1247476	80,8	1543524	100,0
Colocase "Amateke Yikirundi" ou taro	13193	15,6	71311	84,4	84503	100,0
Colocase (amateke y'Ikizungu)	18679	11,4	145075	88,6	163754	100,0
Patates douces	665601	53,6	576992	46,4	1242592	100,0
Haricots jaune	93338	38,4	149847	61,6	243185	100,0
Haricots rouge	547419	40,1	818406	59,9	1365825	100,0
Haricots mélangé (kirundo)	498570	29,5	1193773	70,5	1692343	100,0

Type de cultures	Quel système de culture avez-vous utilisé?					
	Pure		Association de cultures		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Petit pois	19123	17,5	90211	82,5	109334	100,0
Niébé	16862	30,1	39147	69,9	56009	100,0
Pois cajan	5323	3,8	135213	96,2	140537	100,0
Arachides(coques ou décortiqué)	28762	33,9	55987	66,1	84749	100,0
Soja	25917	23,9	82327	76,1	108243	100,0
Tournesol	2615	3,6	69987	96,4	72602	100,0
Amarantes (lenga lenga)	40602	53,8	34881	46,2	75483	100,0
Oignons rouges	14349	73,6	5155	26,4	19504	100,0
Oignons blancs	2964	79,8	750	20,2	3715	100,0
Aubergine violette (Viringanya)	2056	33,6	4067	66,4	6123	100,0
Aubergine Amer (z'Ikirundi)	20062	54,2	16983	45,8	37045	100,0
Tomate	25496	69,8	11038	30,2	36534	100,0
Choux pomme	19472	40,6	28473	59,4	47945	100,0
Poireau	2150	66,6	1079	33,4	3228	100,0
Poivron	66	5,5	1140	94,5	1207	100,0
Carotte	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Epinard	0	0,0	324	100,0	324	100,0
Concombre	355	71,4	143	28,6	498	100,0
Café cerise	94766	71,7	37445	28,3	132210	100,0
Thé(feuille verte)	3977	86,1	640	13,9	4617	100,0
coton graine	799	56,7	611	43,3	1410	100,0
Canne à sucre	3925	21,5	14317	78,5	18242	100,0
Banane à cuire	47227	10,0	424789	90,0	472017	100,0
Banane à vin	119919	17,0	585876	83,0	705795	100,0
Bananes à fruits longues	8388	22,9	28306	77,1	36694	100,0
Bananes à fruits courtes	4246	20,8	16142	79,2	20388	100,0
Ananas	6592	44,5	8206	55,5	14799	100,0
Oranges	0	0,0	5219	100,0	5219	100,0
Mandarines	0	0,0	1363	100,0	1363	100,0
Citrons	1424	23,5	4635	76,5	6059	100,0
Maracouja	123	14,5	725	85,5	848	100,0
Avocats	5588	3,6	148360	96,4	153948	100,0

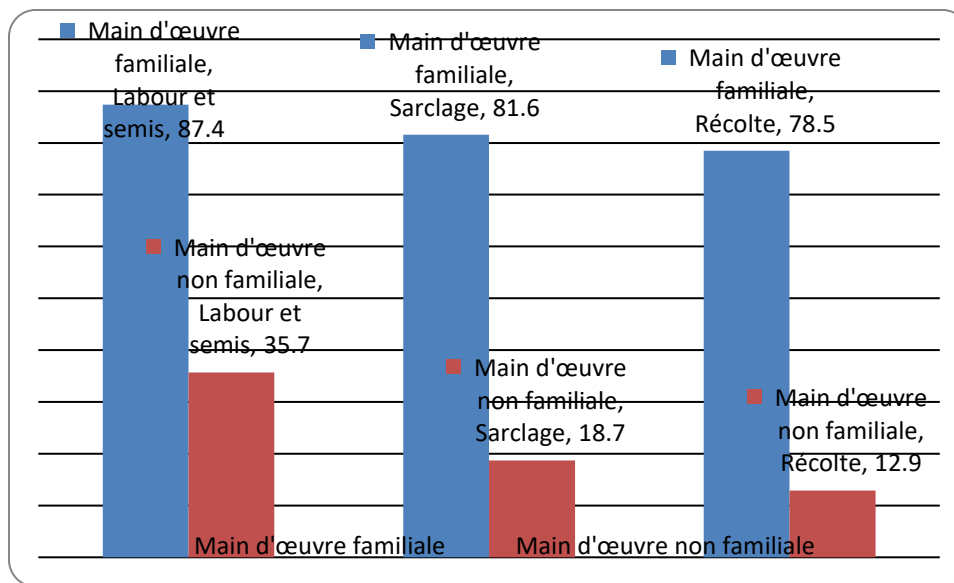
Type de cultures	Quel système de culture avez-vous utilisé?					
	Pure		Association de cultures		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mangues de grande taille	0	0,0	3413	100,0	3413	100,0
Mangue de petite taille	2104	4,6	43848	95,4	45952	100,0
Prune du Japon	1562	32,4	3263	67,6	4826	100,0
Palmier à huile	6663	34,9	12428	65,1	19091	100,0
IFENESI	2553	7,0	34043	93,0	36596	100,0
IGNAME	902	17,7	4188	82,3	5090	100,0

V.6. Main d'œuvre familiale et non familiale

Au Burundi, la majorité des ménages utilisent la main d'œuvre familiale pour les activités champêtres.

Selon les résultats de l'enquête, au niveau national, les ménages qui ont utilisé la main d'œuvre familiale pour les activités du labour et semis, sarclage et récolte sont respectivement 87,4%, 81,6% et 78,5% tandis que la main d'œuvre non familiale, ils sont de 35,7%, 18,7% et 12,9% pour les mêmes activités.

Graphique 2 : Proportion (%) des ménages ayant utilisé la main d'œuvre familiale et non familiale

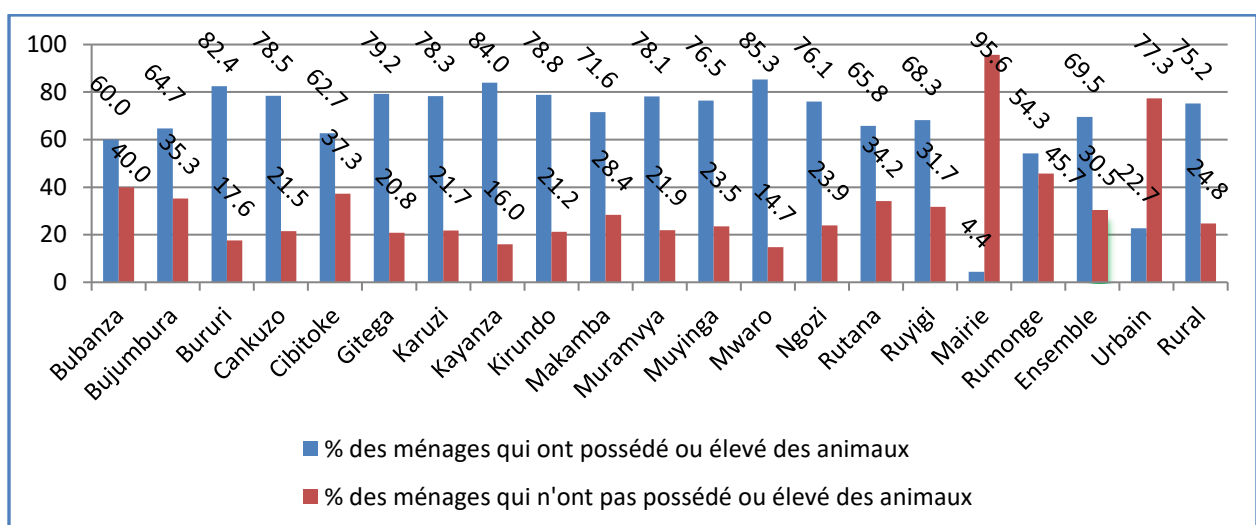


VI. ELEVAGE

VI.1 Ménages éleveurs

De plus en plus les populations s'adonnent à l'activité d'élevage. Globalement, les ménages ayant possédé ou élevé les animaux dans les douze derniers mois sont de 69,5%. Onze provinces sur dix-huit ont une proportion des ménages supérieure à celle du niveau national. La province de Mwaro vient en tête avec près de 85% et Rumonge vient en dernier lieu avec 54% si on ignore Bujumbura Mairie qui a 4%. Le milieu rural compte 75,2% contre 22,7% du milieu urbain.

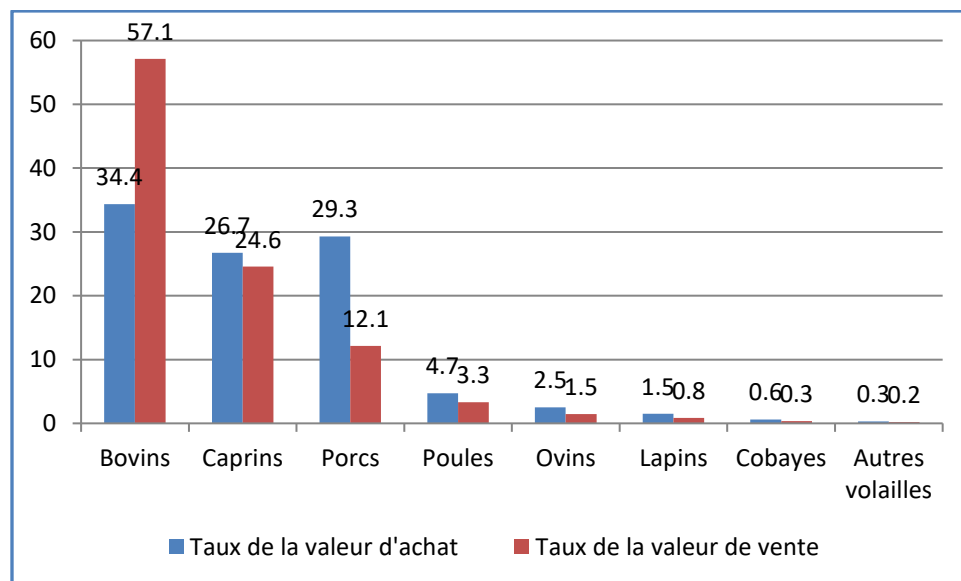
Graphique 3 : Proportion des ménages ayant élevé des animaux par province et par milieu de résidence au cours des 12 derniers mois (%)



VI.2. Achat et vente des bovins

Globalement, l'effectif des bovins achetés s'élève à 77 566 et ceux vendus sont 85 436. Les résultats montrent que la valeur des achats des bovins occupe une place prépondérante dans la valeur totale et cette situation est similaire pour la valeur des ventes. Le taux d'achat des valeurs des différentes espèces est de 34,4%, 29,3%, 26,7% et 4,7% respectivement les bovins, porcs, caprins et poules. Le prix d'achat du bovin varie entre 100 000 et 980 000 et le prix moyen s'élève 292 206 franc burundais. Concernant la valeur des ventes des bovins, le prix de vente varie entre 100 000 et 3 300 000 et le prix de vente moyen d'un bovin est de 631 608 francs burundais. Les valeurs d'achat ou de vente des bovins n'ont pas de relation entre elles pour ne pas comparer les valeurs minimum ou maximum.

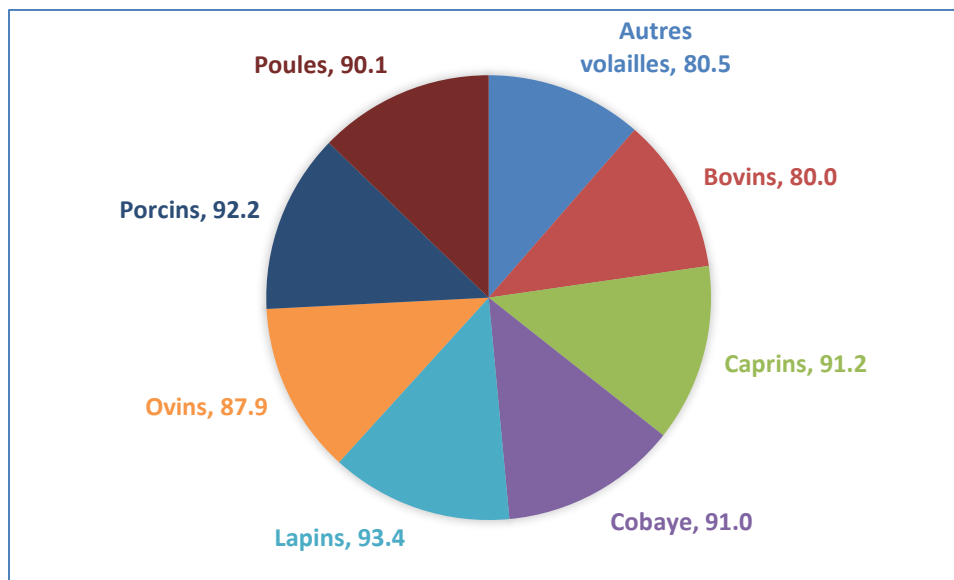
Graphique 4 : Taux de valeur d'achat et de vente dans les ménages par espèce (%)



La part du revenu de la vente revenant au ménage par espèce d'animaux dépasse 80%. La période de lactation des vaches est en moyenne 4 mois et la quantité moyenne produite par vache et par jour est de 4 litres. Les provinces qui affichent une quantité élevée par rapport aux autres sont notamment Cibitoke, Kirundo, Makamba, Bujumbura Mairie et Rumonge avec une quantité de 9 litres par vache par jour.

Celles qui affichent moins sont Muyinga, Bujumbura et Ruyigi avec 1 litre et 2 litres respectivement.

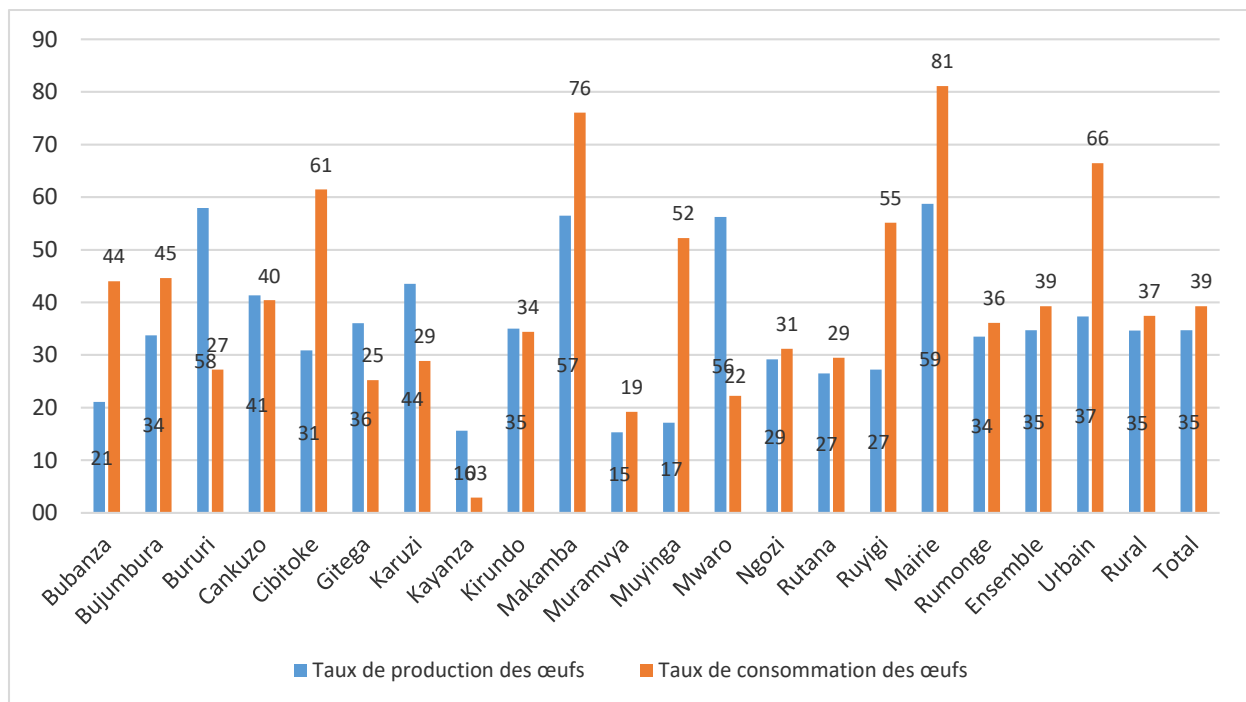
Graphique 5 : Proportion des ménages ayant déclaré la totalité du revenu de la vente revenant au ménage.



VI. 3. Consommation des œufs

Dans les habitudes de la population Burundaise, la production des œufs est en général destinée à la vente. Près de 35% des ménages ont produit des œufs au niveau national. La quantité produite a été consommée au taux de 39,3%. Il s'observe que 9 provinces n'atteignent pas le taux de consommation national et ce dernier même est faible car il est loin inférieur à 50% de la production. Ces provinces sont notamment Bururi, Gitega, Karusi, Kayanza, Kirundo, Muramvya, Mwaro, Ngozi et Rutana. La province de Kayanza apparaît comme un cas atypique car le taux de consommation des œufs est inférieur à 3%. Le taux de consommation des œufs est élevé au milieu urbain qu'en milieu rural avec un taux de 66,5% et 37,5% respectivement.

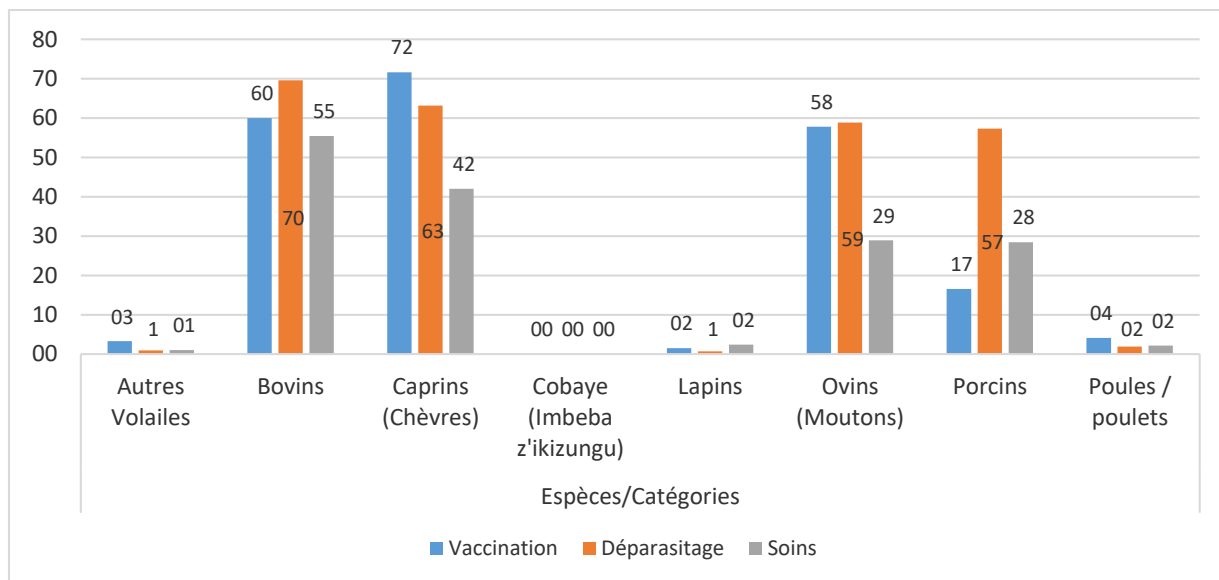
Graphique 6 : Taux de production et consommation des œufs dans les ménages par province et par milieu de résidence (%)



VI. 4. Vaccination, déparasitage et soins des animaux

Près de 72% des ménages ont fait vacciner les caprins et 60% ont fait vacciner les bovins. La proportion des ménages qui ont fait déparasiter les animaux sont à 69,6%, 63,1%, 58,9% et 57,3% respectivement pour les bovins, caprins, ovins et porcs. Concernant les soins des animaux, les résultats montrent que 55,5% des ménages ont fait soigner les bovins, 42% pour les caprins, 28,9% pour les ovins et 28,5% pour les porcs.

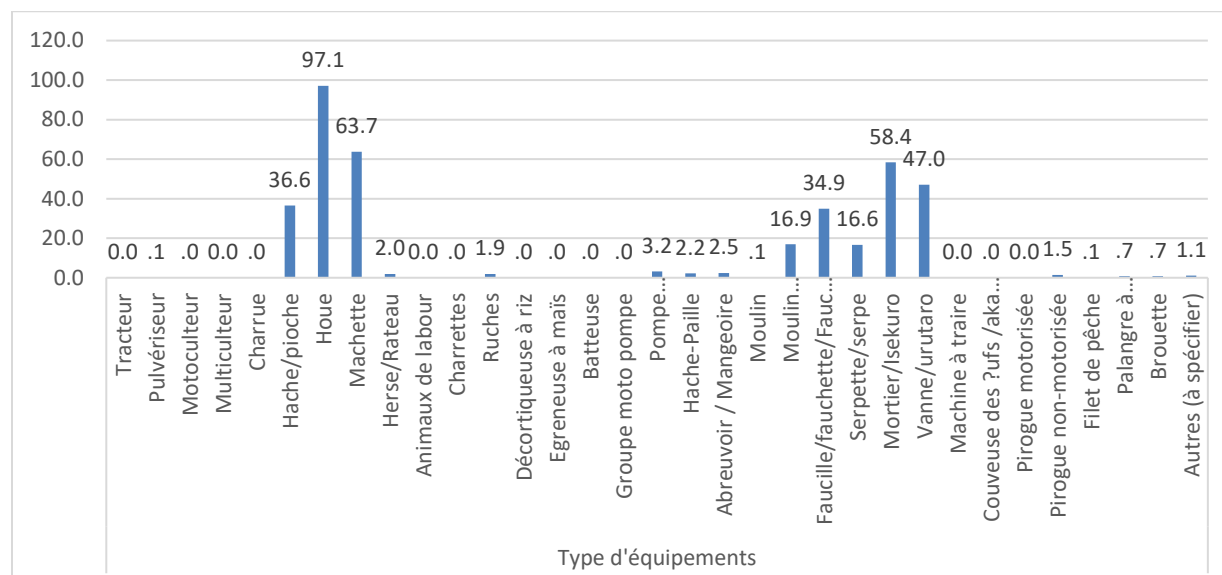
Graphique 7 : Proportion des ménages ayant fait vacciner, déparasiter et soigner les animaux



VI.5. Equipements agricoles

Bien que le Burundi soit un pays à vocation agricole, l'usage des technologies modernes n'est pas encore introduit dans la pratique agricole. Le Burundi étant un pays à vocation agricole, les équipements les plus possédés par les ménages sont généralement très rudimentaires et traditionnelles. Presque tous les ménages possèdent au moins une houe (97,1%). Les autres équipements agricoles essentiellement détenus par les ménages sont les machettes (63,7%), les haches (36,6%) et les serpettes (16,6%). En plus de ces équipements agricoles, les équipements de transformation traditionnelle de la production viennent en second lieu. Il s'agit des mortiers et les vannes qui sont détenus par près de la moitié des ménages. Les équipements agricoles modernes tels que les tracteurs, charrues, motoculteurs, etc. sont inexistantes.

Graphique 8 : Possession d'équipements agricoles par type d'équipement



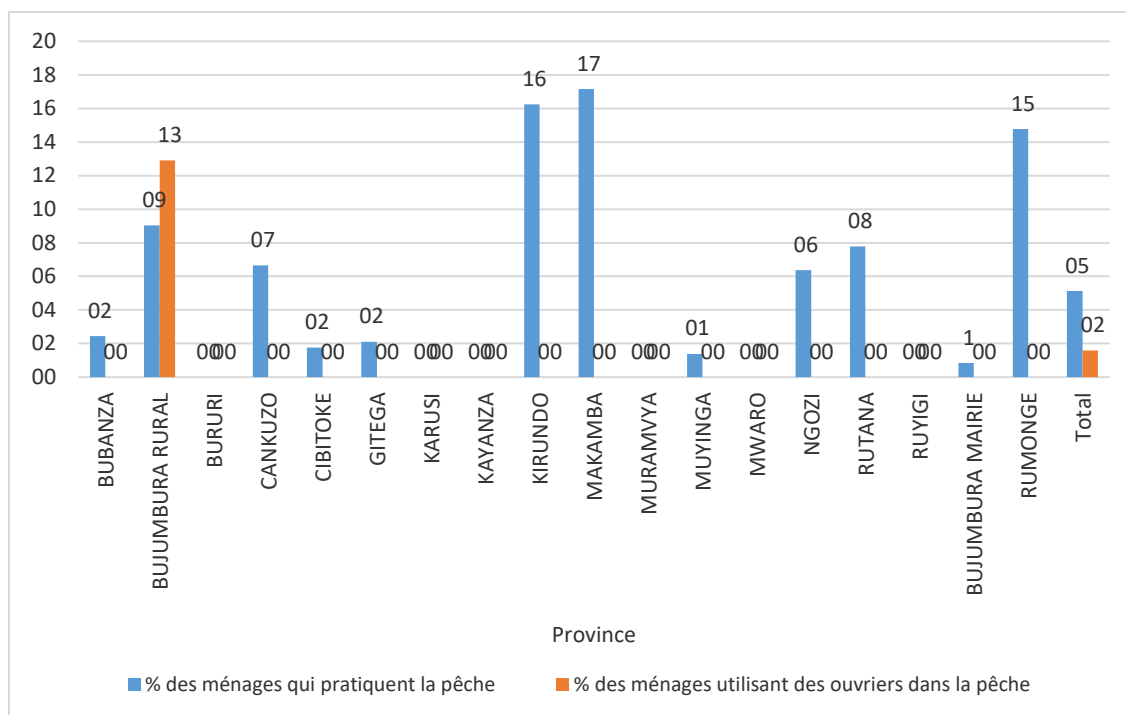
VI.6. La pêche

La pêche est une activité pratiquée par les membres des ménages dans le pays. Elle est pratiquée dans 5,1% des ménages.

Les provinces littorales des lacs à savoir Makamba, Kirundo, Rumonge et Bujumbura viennent en tête avec respectivement 17,2%, 16,3%, 14,8% et 9%. La province de Bujumbura est la seule qui emploie des ouvriers dans cette activité. Dans les provinces de Bururi, Karusi, Kayanza, Muramvya, Mwaro et Ruyigi, aucun ménage pratique la pêche.

Les types de poissons les plus pêchés pour la période de haute et de basse saison sont Mukeye et Ndagala.

Graphique 9 : Proportion des ménages pratiquant la pêche ou utilisant des ouvriers dans la pêche par province



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi, EICVMB, 2019-2020 a été réalisée sur tout le territoire national et a touché plusieurs modules. Parmi ces modules, il y a celui de l'agriculture, élevage et pêche qui a été analysé. Les résultats montrent que globalement, près de 86% sont des ménages agricoles contre 14% non agricoles. Les provinces qui viennent en tête sont Bururi, Cankuzo, Karusi et Ruyigi respectivement 97,4%, 97,3%, 96,1% et 94,8%. Celles qui possèdent moins de ménages agricoles sont Bubanza et Rumonge respectivement 78,5 et 79,8%.

Au niveau de la pratique de l'agriculture, 71,4% des ménages agricoles pratiquent de l'agriculture contre 28,6%. Les provinces de Gitega et Ngozi comptent environ 200.000 ménages pratiquant l'agriculture et correspondent à une proportion de 10%. Elles sont trois fois plus peuplées que les provinces les moins peuplées Bubanza, Cankuzo et Muramvya qui ont respectivement 66 394, 67 195 et 71 558 ménages avec 3,3%, 3,4% et 3,6%. Elle est essentiellement pratiquée dans le milieu rural que le milieu urbain. Elle représente seulement 3,7% au milieu urbain contre 96,3% du milieu rural.

L'utilisation de la fumure organique est combinée avec l'utilisation des engrais inorganiques pour augmenter la fertilité des parcelles. La déclaration des exploitants à l'utilisation d'engrais inorganiques sur les parcelles s'élève à près de 40%.

Au niveau de l'élevage, les ménages ayant possédé ou élevé les animaux dans les douze derniers mois sont aux environs de 69%. Onze provinces sur dix-huit ont une proportion des ménages supérieure à celle du niveau national. La province de Mwaro vient en tête avec près de 85% et Rumonge vient en dernier lieu avec 54% si on ignore Bujumbura Mairie qui a 4%. Le milieu rural compte 75,2% contre 22,7% du milieu urbain.

Enfin, la pêche est pratiquée par 5,1% des ménages et les provinces de Makamba, Kirundo, Rumonge et Bujumbura viennent en tête avec respectivement 17,24%, 16 ,3%, 14,8% et 9%.

Au vu de ces résultats, les recommandations suivantes s'imposent :

- a) Sensibiliser aux exploitants de pratiquer des cultures mono dans des parcelles ;
- b) Disponibiliser à temps et sensibiliser à utiliser les produits des engrais inorganiques et phytosanitaires ;
- c) Faire une politique d'augmenter le cheptel dans les ménages afin d'augmenter la fumure organique ;
- d) Développer le secteur de la pêche pour aider les ménages qui vivent tout près des lacs ;
- e) Inciter les éleveurs à vacciner, déparasiter et soigner les animaux

ANNEXE :

Personnel de l'Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi (EICVMB,2019-2020)

COORDINATION NATIONALE

NDAYISHIMIYE NICOLAS

COORDINATION TECHNIQUE

NIYUKURI JEANINE

COMITE DE PILOTAGE

GAKWAVU JEAN LIEVIN
NDAYISHIMIYE NICOLAS
SINDIHEBURA APOLLINAIRE
MBONABUCA THERENCE
NDUWARUGIRA EMMANUEL
NDIKUMWENAYO VENUSTE
IR NGWEBU JEAN CLAUDE
NIYONGABO EPHREM
BEIDOU ABOUDOULLAHI
JOROTSCHKIN ALEXANDRA
HASHAZINKA MARIE JEANINE
HOFER CHRISTINE
MEYER NATHALIE
NDAYIRAGIJE JEAN CLAUDE

COMITE TECHNIQUE

NIYUKURI JEANINE
NIKROYAGIZE NICOLAS
DUNIA PRUDENCE
NIBIGIRA MELANCE
SEMYOTSO PASCAL
KANYANGE BEATRICE
MAKERA JEAN BOSCO
MANIRAKIZA PIERRE CLAVER
MUGISHA ALAIN DESIRE
NDAYISENGA MODESTE
NDIHOKUBWAYO ELIANE
NDIKUMANA LOUIS
NIKWIBITANGA AMBROISE
NKENGURUTSE ELIANE
RUMURI BERNY CHRISTIAN
BEIDOU ABOUDOULLAHI
JOROTSCHKIN ALEXANDRA
NIYONGABO EPHREM
MUKANYA MUFUTA PASCAL
DI ROSA LUCIA
NDIKUMANA NOLASQUE

DUNIA PRUDENCE
KANYANGE BEATRICE

EQUIPE TECHNIQUE

NIYUKURI JEANINE
DUNIA PRUDENCE
NIBIGIRA MELANCE
NIKROYAGIZE NICOLAS
SEMYOTSO PASCAL
KANYANGE BEATRICE
MAKERA JEAN BOSCO
MANIRAKIZA PIERRE CLAVER
MUGISHA ALAIN DESIRE
NDAYISENGA MODESTE
NDIHOKUBWAYO ELIANE
NDIKUMANA LOUIS
NIKWIBITANGA AMBROISE
NKENGURUTSE ELIANE
RUMURI BERNY CHRISTIAN

PHASE DE DENOMBREMENT SUPERVISION

MAKERA JEAN BOSCO
MANIRAKIZA PIERRE CLAVER

MUGISHA ALAIN DESIRE
 NDAYISENGA MODESTE
 NDIKUMANA ALAIN
 NIBIGIRA MELANCE
 NIKOYAGIZE NICOLAS

RUMURI CHRISTIAN BERNY
 SEMYOTSO PASCAL
 NKENGURUTSE ELIANE
 NIKWIBITANGA AMBROISE
 NDIHOKUBWAYO ELIANE

CHEFS D'EQUIPES

AKITEKA CHRISTA CHADIA
 BANAMIYE BEATRICE
 BARAHINDUKA NESTOR
 BAYISENGE METHODE
 BAYUBAHE ELIPHAZ
 BIDABANGANYA ANICET
 BIGIRIMANA ACQUELINE
 BIGIRIMANA DESIRE
 BIGIRIMANA SYLVERE
 BIRATASE SALVATOR
 GAHIMBARE ALINE
 HABONIMANA GREGONIE
 HABONIMANA THARCISSE
 HAKIZA AMISSA
 HAVYARIMANA JOSEPH
 HIMBAZIMANA GASPARD
 IRAKOZE MARIE ROSE
 IRAMBONA CEDRIC
 IRAMBONA CHRISTINE
 IRANGABIYE MARIE
 SOLANGE
 JURURYIZA FLORENCE
 KABAYABAYA GODELIVE
 KADO MONIA BELLA
 KANKINDI ARIANE
 KANYANGE EMELYNE
 KARIBUHWI CYRIAQUE
 KARORERO LEONIDAS
 KATE JEAN GUSTER
 KWIZERA VIOLETTE
 MANIRAKIZA LEONCE

MBONERANE RICHARD
 MINANI DENISE
 MPAWENIMANA ANICET
 MUGISHA VAN NARIS
 MUHORAKEYE RACHEL
 MUKESHIMANA GLORIOSE
 MUNEZERO YVETTE
 MUSARAGANYI JANVIER
 MVUYEKURE VICTOR
 NAHIMANA GODELIEVE
 NDACASABA ALOYS
 NDAGIJIMANA PASCAL
 NDAYIRAGIJE EUPHREM
 NDAYIRUKIYE GILBERT
 NDAYISENGA PHOCAS
 NDAYONGEJE ANNE MARIE
 NDEREYIMANA FULGENCE
 NDIHOKUBWAYO LAETITIA
 NDIKUMANA JANVIER
 NDIKUMANA YVES
 NDIKURIYO CLAUDINE
 NDIZEYE CHARLES
 NDIZEYE JEAN PIERRE
 NDUWAYO GABRIEL
 NDUWIMANA EMILIENNE
 NIBAFASHA LEONIE
 NIBIZI SUZANNE
 NIBOGORA ANESIE
 NIBONA AGRICOLE
 NIHANGAZA PROTAIS
 NIJIMBERE ALEXIS

NIMBONA ODETTE
 NIMUBONA ALEXIS
 NININAHZWE FREDERIC
 NITUNGA JUDITH
 NIYONDAGIJE HYMELIN
 NIYONDIKO GERARD
 NIYONGERE MELCHIOR
 NIYONKURU CLAUDINE
 NIYONKURU ERNEST
 NIYONSABA FLORIDE
 NIYONZIMA VIOLETTE
 NIYUBAHWE MEDIATRICE
 NJEJIMANA INNOCENT
 NKERAMIHIGO ADOLPHE
 NSANZERUGEZE EDDY
 NSENGIYUMVA MARTIN
 NSHIMIRILANA FLORENCE
 NSHIMIRIMANA GUSTAVE
 NSHIMIRIMANA JACQUÉLINE
 NTAKIRUTIMANA J MARIE
 NTAMWISHIMIRO JOSEPH
 NYANDWI ISAAC
 NYIRIMANA SYLVESTRE
 NZIRORERA ALINE
 RUBUNGenga HEMEDI
 RURIHAFI RAPHAEL
 RUSAKE JACQUELINE
 SABIYUMVA PAUL
 SINDAYIKENGERA ONESIME
 UWINEZA FRIDOLINE

AGENTS DE DENOMBREMENT ET ENQUETEURS NSU AU NIVEAU DES MENAGES

ARAKAZA ADOLPHE
 ARAKAZA RENÉ EDGARD
 BAKANIBONA GUY LANDRY

BANDYATUYAGA CÉLESTIN
 BARAKABEREKA ALAIN
 BARAYAVUGA JACKSON

BAYISENGE AUDACE
 BAYUBAHE NICOLAS
 BIGIRIMANA FÉLIX

BIGIRIMANA JEAN BOSCO
 BIGIRIMANA PIERRE
 BIGIRIMANA SAMSON
 BIKORIMANA JÉRÔME
 BIMENYIMANA ACHEL
 NDAYIHIMBAZE MOISE
 BIZIMUNGU FERDINAND
 BUKEYENEZA JACQUES
 BUKURU JÉRÉMIE
 BUTOYI JACKSON
 CIZA ILDEPHONSE
 CIZA THARCISSE
 CONGERA NOVENCE
 DUSENGE DOUCINE
 DUSENGIYUMVA OSIAS
 GAHIMBARE LIESSE
 GATAMA DON
 GIRUKWISHAKA FULGENCE
 GIRUKWISHAKA DISMAS
 HABARUGIRA J. PAUL
 HABIMANA ALICE
 HABIYAMBERE PROSPER
 HAKIZIMANA ANGE JEAN
 BOSCO
 HAKIZIMANA THARCISSE
 HATUNGIMANA MIREILLE
 HATUNGIMANA RÉNOVAT
 HAVUGARUREMA LIEVIN
 HAVYARIMANA PHILEMON
 IGIRUKWISHAKA JULES
 IMARISHAVU NESTOR
 INAMAHORO NADINE
 ININAHAZWE JAPHET
 IRAKOZE MAGNUSSINE
 IRAKOZE NADINE
 IRAMBONA JULES
 IRANKUNDA ARNAULD DE
 JESUS
 IRIRURA JEHOVA JIRE
 ITANGISHAKA GILBERT
 ITEKA DEORAH
 IZONGARUKIRA ISMAIL
 KABAGANWA MARIE
 CHANTAL
 KADOYI ALOYS
 KANEZA GENTILLANE
 KATARIHO MARIE ROSE
 KEZIMANA ESTELLA
 KUBWAYO ARSENE
 KWIZERA EGIDE
 KWIZERA GUILLAUME
 KWIZERA LYDIA
 MANIRAKIZA DIEUDONNE
 MANIRAKIZA FABIEN
 MBONIREMA OSCAR
 MIBURO GASPARD
 MIBURO J. MARIE

MINANI JUSTIN
 MINANI PACIFIQUE
 MIZERO ARSÈNE
 MUCOWINTORE THIERRY
 MUHORAKEYE FLORIDE
 MUJENJE MELCHIADE
 MUYARIYEHE JOSEPH
 MWITONZI DIGNE
 NAKINTIJE IDA BÉNIGNE
 NASHUKURU JONAS
 NDABAGIRIYE ALAIN
 FABRICE
 NDACAYISABA LAMBERT
 NDAGIJIMANA ASMAN
 NDAGIJIMANA EMERY
 NDAGIJIMANA YVES
 MUSAVYI DELPHIN
 NDAYIRAGIJE ERIC
 NDAYIRAGIJE VERDIAN
 NDAYISABA ODA
 NDAYISENGA DAGOBERT
 NDAYISENGA GEREMIE
 NDAYISENGA PIERRE
 CLAVER
 NDAYISHIMIYE BONHEUR
 NDAYISHIMIYE CONSOLATTE
 NDAYISHIMIYE HERMES
 NDAYISHIMIYE JOËL
 NDAYIZEYE ALBERT
 NDAYIZEYE EMERY AIMÉ
 NDAYIZEYE THARCISSE
 NDAYIZIGA LADISLAS
 NDAYIZIGIYE SUAVIS
 NDAYIZIGIYE WILLIAM
 NDAYONGEJE DESIRE
 NDAYUBAHA BERNARD
 NDIKUMUGONGO PROSPER
 NDIKUMANA AGNES
 NDIKUMANA ALEXIS
 NDIKUMANA BEATRICE
 NDIKUMANA CITRODEX
 NDIKUMANA JEAN MARIE
 NDIKUMANA LÉONARD
 NDIKUMANA RICHARD
 NDUWAYEZU MARC
 NDUWAYO DESIRE
 NDUWAYO HÉRITIER
 NDUWAYO JACKSON
 NDUWIMANA CLEOPHACE
 NDUWIMANA DIANE
 NDUWIMANA JACQUELINE
 NDUWIMANA RÉNOVAT
 NEMERIMANA JACQUELINE
 NGABIRANO SOLANGE
 NGARUKIYINTRWARI ELOGE
 NGARUWENAYO DISMAS
 NGIRAMAHORO SCHADRACK

NIBIZI DESIRE
 NIJEMBAZI ALEXIS
 NIJIMBERE JEAN BOSCO
 NIMUBONA LANDRY
 NININAHAZWE LYDIA
 NIRERA JUVÉNAL
 NISHIMWE NINON AUDREY
 NITUNGA SPECIOSE
 NIYOMURISHI SAMUEL
 NIYOMWUNGERE BLAISE
 NIYOMWUNGERE JEANNE
 NIYOMWUNGERE VESTINE
 NIYONGABO RICHARD
 NIYONGERE ALINE
 NIYONKOMEZI JEAN
 LÉONARD
 NIYONKURU ALEXANDRE
 NIYONKURU FERDINAND
 NIYONKURU GILBERT
 NIYONKURU JEAN MARIE
 NIYONKURU LOUIS
 NIYONKURU VIANNEY
 NIYONSENGA DÉSIÉ
 NIYOYONGERA PRINCE
 MONFORT
 NIYUBAHWE LAURENCE
 NIYUKURI HILAIRE
 NIYUNGEKO LIBÈRE
 NIZIGAMA ANNE
 NIZIGAMA DÉVOTE
 NIZIGAMA DIEUDONNÉ
 NIZIGAMA EVOKE
 NIZIGIYIMANA JUSTINE
 NKUNZIMANA CHARTIERE
 NKUNZIMANA EDMOND
 NKURUNZIZA CYRIAQUE
 NKURUNZIZA RICHARD
 NSABIMANA EVANGELLINE
 NSABIYUMVA JEAN CLAUDE
 NSAVYIMANA ILDEPHONSE
 NSHIMIRIMANA
 CHRISTOPHE
 NSHIMIRIMANA CLAUDE
 NSHIMIRIMANA ERIC
 NSHIMIRIMANA GERARD
 NSHIMIRIMANA JEAN PIERRE
 NSHIMIRIMANA JEANINE
 NSHIMIRIMANA PASCAL
 NTIBANKUNDIYE JUSTIN
 NTIHEBUWAYO EDOUARD
 NTIRANYIBAGIRA NESTOR
 NYANDWI OSCAR
 NZEYIMANA JEAN BAPTISTE
 NZEYIMANA JOSÉPHA
 NZIKOBANYAKA BLAISE
 NZOHABONAYO PASCAL
 NZOHABONAYO SYLVÈRE

RUBWA JEREMIE
 RUKUNDO FLORIBERT
 SABUKIZA BENJAMIN
 SIBOMANA ERNEST
 SINZINKAYO SAMMANATHA
 SINZOYIHEBA ELIACHIM
 TANGISHAKA RÉMY
 TUYUBAHE ELIACHIM
 TWAGIRIMANA DESIRE
 UWIMANA ERIC
 NDIKUMANA LOUIS
 DUSENGE FLORIDE
 NIMBONA VITE ABDON
 AKIMANA ANNICK
 BACANAMWO FLORA
 BANZUBAZE JESSY ADAMS
 HARERIMANA CADEAU
 BAYIKEZE SANDRA
 BUKURU THIERRY
 BURINDO CAMILLE
 NDAYIMIRIJE TRESOR JOËL
 NDAYISENGA VIOLA
 NDAYISHEMEZE HERVE
 NDAYISHIMIYE CHRISTINE
 NDAYISHIMIYE JOSELYNE
 NDAYIZEYE ADELARD
 NDUWIMANA NADEGE
 NGABIRANO EVELYNE
 NGABIRE PTRICK
 NGENDAKUMANA SUAVIS
 NIKUZE CAREME
 NIRAGIRA EMELYNE
 NIRERA JOSELYNE
 NIYIBIGIRA GERMAINE
 PAULA
 NIYIMPUMURIZA MOÏSE
 NIYINDAGIYE PASCASIE

DUSHIME IGOR
 EMERIMANA PROSPER
 GAHIMBARE EMELYNE
 GAHUNGU ENOCK
 HABIYAMBERE ELOGE
 HAKIZIMANA FLORIAN
 HAKIZIMANA
 CONGRATULATIONS
 HARAGAKIZA CHARLOTTE
 HATUNGIMANA FERDINAND
 HATUNGIMANA JACQUELINE
 HATUNGIMANA PASCASIE
 IRADUKUNDA ENOCK
 IRADUKUNDA DIANE
 IGIRANEZA BHÊLY CEDRICK
 ITEKA CELESTE
 KAKUZE CHRISTINE
 KANEZA DIANE
 KANEZA EMERENCE
 KANYAMBO ALICE
 NDAYIRAGIJE DARIUS
 NDAYIZEYE NORBERT
 NDEREYIMANA WILLY
 NDEREYIMANA CALINIE
 NDIHOKUBWAYO BELYSE
 NDIKUMANA EMELYNE
 NIYOGUSENGA EMERY
 NIYOGUSHIMA NADIA
 NIYOMWUNGERE PACIFIQUE
 NIYONCUTI CLAUDINE
 NIYONGERE PHILBERT
 NIYONKURU PATRICE
 NIYOYUNGURUZA MARIELLA
 NIYUKURI AGNES
 NKURIKIYE FRANCINE
 NKURUNZIZA NOËLLA
 NSHIMIRIMANA ELOGE

KANYANGE ELIANE
 KANYONGA ANITHA
 KAZUNGU SANDRINE
 KWIZERA ALICE
 MANIRAKIZA JEAN MARIE
 MANIRAMBONA BENJAMIN
 MANIRAMBONA JAPHET
 MANIRAMBONA NOËLLA
 MANIRAMBONA JOSIANE
 MBAZUMUTIMA ASTERE
 MIBURO SAMMUEL
 MIGAGO DIDIER DONALD
 MUNEZERO IRENE
 MUSABIREMA PATERNE
 MWAJUMA JOLIE
 NAHIMANA ERIC
 NDAMYIMANA PATRICK
 NDAYIHIMBAZE GORETH

 NDAYISENGA DESIRE
 NDIKUMANA PROSPER
 MEREMEE
 NDIKUMANA ROBERT
 NDIKUMANA PATRICK
 NDUWAYEZU FLORIDE
 NTUNZWENIMANA PLACIDE
 NTWARI JEAN FRANKLIN
 RUKUNDO OLIVIER
 SHINGIRO DORINE
 HABARUGIRA MARIUS
 TERIMBERE ALIX-CHLERA
 TUYININHAZE FULGENCE
 TUYIZERE GEDEON
 YAMUREMYE EVARISTE

SUPERVISEURS NSU AU NIVEAU DES MARCHES

BADOYI ELIANE
 GIRUKWISHAKA FIDELITE
 NDIRIKIRIRENZA ELIE
 NIYUNGEKO ANITA

ENQUETEURS NSU AU NIVEAU DES MARCHES

BARANSANANIYE DESIREE
 BARANYIZIGIYE MAJORIC
 BIGIRIMANA CLAVER
 BIZIMANA J. PIERRE

BIZIMANA RAPHAËL
HAKIZIMANA DIEUDONNE
IRADUKUNDA SPACIA
IRIBAGIZA NADINE
KAMANDA ALEXIS
KANEGE ATHANASE
KARIWABO FABIOLA
MANIRAKIZA CANESIUS
MBONIMPA ETIENNE
MUNEZERO CHANELLA
NAHAYO ROGER
NDAYAJEMWO M. THERESE
NDAYIRAGIJE CLAVER
NDAYIRORERE ALICE
NDAYISHIMIYE FELICITE
NDAYISHIMIYE DONAVINE
NDAYISHIMIYE MARIE LOUISE
NDIKUMANA JEAN BOSCO
NDORERE J.DE DIEU
NDUWAYEZU ESPERANCE
NGOWENUBUSA INNOCENT
NIHOREKO YVONNE
NIYONGABO DISMAS
NIYUNGEKO GERARDINE
NTAHONDEREYE ERIDE
NTANDIKIYE CHARLES
NZEYIMANA EMELIENNE
SABUKUNZE MARTIN
SIBOMANA ERIC
SIWEMA CLAVER
TUYISHIMIRE MEDIATRICE
VYIGIZE DEO

ENQUETE PILOTE

DUNIA PRUDENCE
KANYANGE BEATRICE
MAKERA JEAN BOSCO
MANIRAKIZA PIERRE CLAVER
MUGISHA ALAIN DESIRE
NDAYISENGA MODESTE
NDAYISHIMIYE NICOLAS
NDIHOKUBWAYO ELIANE
NDIKUMANA LOUIS
NIBIGIRA MELANCE
NIKOYAGIZE NICOLAS
NIKWIBITANGA AMBROISE
NIYUKURI JEANINE
NKENGURUTSE ELIANE
RUMURI BERNY CHRISTIAN

SEMYOTSO PASCAL
BIGIRIMANA ACQUELINE
BIGIRIMANA SYLVERE
CINYO GABRIEL
GACOREKE DEVOTE
GIRUKWISHAKA FIDELITE
HABONIMANA GREGONIE
HAVUGIMANA JOSIANE
HAVYARIMANA JOSEPH
IRAREMESHA MELISSA
KANKINDI ARIANE
KARAKURA JEAN PIERRE
NDAYAHOZE TRIPHINE
NDIKUMANA BREVELIEN
NDIRIKIRIRENZA ELIE

NIMBONA VITE ABDON
NISHIMWE HERVE DONALD
NIYINYITUNGIYE PACIFIQUE
NIZIGAMA GREGONIE
NSHIMIRIMANA GUSTAVE
MUNEZERO YVETTE
SINDAYIKENGERA ONESIME
YADUNIYA
NTAMWISHIMIRO JOSEPH
KARIBUHWI CYRIAQUE
NIYONGERE MELCHIOR
NDIKURIYO CLAUDINE
HORIHOZE MARIE CLAIRE
NSHIMIYE SYLVERE

ENQUETE PRINCIPALE

SUPERVISION DE TERRAIN

KANYANGE BEATRICE
MAKERA JEAN BOSCO
MANIRAKIZA PIERRE CLAVER
MUGISHA ALAIN DESIRE
NDAYISENGA MODESTE
NDIHOKUBWAYO ELIANE
NDIKUMANA LOUIS
NIKWIBITANGA AMBROISE
NKENGURUTSE ELIANE
RUMURI BERNY CHRISTIAN

SUPERVISION INFORMATIQUE

DUNIA PRUDENCE
NIBIGIRA MELANCE
NIKOYAGIZE NICOLAS
SEMYOTSO PASCAL

CHEFS D'EQUIPES

BIGIRIMANA ACQUELINE
BIGIRIMANA SYLVERE
CINYO GABRIEL
GACOREKE DEVOTE
GIRUKWISHAKA FIDELITE
HABONIMANA GREGONIE
HAVYARIMANA JOSEPH
HORIHOZE MARIE CLAIRE
IRAREMESHA MELISSA

KANKINDI ARIANE
KARAKURA JEAN PIERRE
KARIBUHWI CYRIAQUE
MUNEZERO YVETTE
NDAYAHOZE TRIPHINE
NDIKUMANA BREVELIEN
NDIKURIYO CLAUDINE
NDIRIKIRIRENZA ELIE
NIMBONA VITE ABDON

NIYINYITUNGIYE PACIFIQUE
NIYONGERE MELCHIOR
NIZIGAMA GREGONIE
NSHIMIRIMANA GUSTAVE
NSHIMIYE SYLVERE
NTAMWISHIMIRO JOSEPH
SINDAYIKENGERA ONESIME
YADUNIYA

ENQUETEURS

AKIMANA ANNICK
ARAKAZA ADOLPHE
BAKANURIYE JEREMIE
BIGIRIMANA RACHEL
BWAMPAMYE GAETAN
DUSABE SANDRINE
DUSABUMUREMYI ELYSEE
DUSENGE DOUCINE
DUSENGE FLORIDE
GAHIMBARE EMELYNE
BURINDO CAMILLE
GAHUNGU ENOCK
GASHAKA PHILIPPE
HAKIZA AMISSA
HAKIZIMANA ALINE
HAKIZIMANA BEATRICE
HAKIZIMANA
CONGRATULATIONS
HARUSHIMANA ANGELOS
HATUNGIMANA MIREILLE
HAVYARIMANA DESIRE
IHABOSE EUPHRASIE
INGABIRE ELOGE
IRADUKUNDA DEBORAH
IRADUKUNDA ENOCK
IRADUKUNDA JEREMIE
IRAKOZE ALIDA EDNA
IRAKOZE FARADJI
NIJIMBERE ANTOINETTE
IRANKUNDA FABRICE
IRUTINGABO YVES
ISHIMWE MELODY
CHRISTELLA
IZONGARUKIRA ISMAEL
JURURYIZA FLORENCE
KAMANA ELLA
KANYANGE ELIANE
KANYANGE EMELYNE
KARABONA PATRICK
KWIZERA ALICE
KWIZERA WILLY
MANIRAGABA PASCAL
MANIRAKIZA JEAN MARIE
MANIRAKIZA KELLY CLOVIS
MANIRAMBONA SAMUEL
MATEREZA FREDDY
MUGISHAWIMANA GERARD
MUHIMPUNDU FELIX
NDIZEYE ZACHARIE

MURERWA MARCELLINE
MWAJUMA JOLIE
NAHAYO JOSELYNE
NAHIMANA FABIEN
NAKINTIJE IDA-BENIGNE
NSHIMIRIMANA MARIE
LOUISE
NDAMYIMANA PATRICK
NDAYIKENGURUKIYE DEI
GRATIA
NDAYIKEZA MODESTE
NDAYIKEZE APOLLINAIRE
NDAYIRAGIJE ALICE
NDAYIRUKIYE GILBERT
NDAYISABA HONORE
NDAYISABA ODA
NDAYISHIMIYE YVETTE
NDAYIZEYE ADELARD
NDAYIZEYE ALBERT
NDAYIZEYE FLORIANE
NDAYIZEYE LONGIN
NDIHOKUBWAYO CLEMENT
NDIKUMANA YVES
NDORICIMPA CONSOLATE
NDUWAMUNGU FRANCINE
NDUWARUGIRA JEAN
NEPOMUSCENE
NDUWAYEZU EMMANUEL
NEMERIMANA ODETTE
NGABIRANO SOLANGE
NGARUWENAYO DISMAS
NGENDAKUMANA GODWIN
NIHIMBAZWE FRANCINE
NIMBABAZI CLAVER
NISHEMEZWE CLAUDINE
MANIRAMBONA JAPHET
NIYOGUSENGA MARIE
NIYOMUTABAZI DELPHINE
NIYOMWUNGERE PACIFIQUE
NIYONCUTI PROSPER
NIYONGABO PASCAL
NIYONZIMA CIRCONCILE
NIYONZIMA FELIX
NIZIGIYIMANA NOEL
NJEJIMANA INNOCENT
NKUNZIMANA JOSEPHAT
NKURUNZIZA CYRIAQUE
NSABIMANA EVANGELINE
NSABIMANA LEA

NSABIYAREMYE JEAN
NEPOMSCENE
NSAVYIMANA ILDEPHONSE
NSHIMIRIMANA CLAUDINE
NSHIMIRIMANA JACQUELINE
NTIHABOSE ALEXIS
NYABENDA ODETTE
NZITONDA CHRISTELLA
SABIYUMVA PAUL
SHINGIRO DORINE
SIBOMANA ROGER
TERIMBERE ALIX CHLERIA
TURISANZE MIREILLE
UWIMANA ETIENNE
UWIMANA MAXIME

EDITION DES DONNEES

BANYUZURIYEKO JEANNE
HAVUGIMANA JOSIANE
NIBIZI SUZANNE
SIBOMANA ONESPHORE
SIBONIYO ANGELIQUE

TRAITEMENT DES DONNEES, ANALYSE ET REDACTION DU RAPPORT

DUNIA PRUDENCE
NIBIGIRA MELANCE
NIKUYAGIZE NICOLAS
SEMYOTSO PASCAL
NIYUKURI JEANINE
NDAYISHIMIYE NICOLAS
KANYANGE BEATRICE
MAKERA JEAN BOSCO
MANIRAKIZA PIERRE CLAVER
MUGISHA ALAIN DESIRE
NDAYISENGA MODESTE
NDIHOKUBWAYO ELIANE
NDIKUMANA LOUIS
NIKWIBITANGA AMBROISE
NKENGURUTSE ELIANE
RUMURI BERNY CHRISTIAN
BUKURU LYDIA
NIMBONA SPES
SINDAYIKENGERA ONESIME